



COALITION TO STOP THE USE OF CHILD SOLDIERS



© Coalition pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats, 2005

Les enfants soldats et le désarmement, la démobilisation, la réhabilitation et la réinsertion en Afrique de l'Ouest

Une étude du travail programmatique effectué auprès d'enfants soldats en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone

Novembre 2006

www.child-soldiers.org

Avec le soutien du Diana Princess of Wales Memorial Fund et des Fondations Baring et John Ellerman.

Les enfants soldats et le désarmement, la démobilisation, la réhabilitation et la réinsertion en Afrique de l'Ouest

Une étude du travail programmatique effectué auprès d'enfants soldats en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone¹

Décembre 2006

La Coalition pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats travaille à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants comme soldats, veiller à leur démobilisation et garantir leur réhabilitation et leur réinsertion dans la société.

La Coalition a été créée en mai 1998 par d'importantes organisations internationales humanitaires et de défense des droits humains. Elle dispose de réseaux régionaux et nationaux en Afrique, en Asie, en Europe, en Amérique latine et au Moyen-Orient. La Coalition internationale a son siège à Londres.

Ce projet a été financé par le Diana Princess of Wales Memorial Fund et les Fondations Baring et John Ellerman. Le bureau régional en Afrique de l'Ouest de Save the Children Suède a accueilli le chercheur chargé de cette étude dans ses locaux et a apporté son soutien aux missions menées dans le cadre de ce travail et au présent rapport.

Table des matières

Introduction	3
Conclusions et recommandations	4
Présentation des résultats de la recherche	
• Côte d'Ivoire	5
• Libéria	7
• Sierra Leone	11
• Guinée	14
Principaux résultats de la recherche	17
Annexe: Méthodologie	30

Le **Rapport mondial 2004 sur les enfants soldats** de la Coalition contient des informations détaillées concernant le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats avec des entrées par pays et région. Vous pouvez vous procurer une copie de ce rapport en envoyant un chèque de £25 (version imprimée) ou de £5 (version sur CD-ROM) à l'ordre de la Coalition pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats. Vous pouvez également télécharger ce rapport sur notre Site Internet : <http://www.child-soldiers.org>.

¹ Ce document résume une étude menée par Guillaume Landry en 2005, et qu'il a poursuivie en 2006. Ce texte a été rédigé par Guillaume Landry et a été revu par Sarah Finch, Claudia Ricca et Andrew Lowton.

Introduction

L'Afrique de l'Ouest est l'une des régions au monde les plus gravement affectées par le recrutement d'enfants soldats.

Selon les évaluations de la Coalition, plus de 8 000 enfants participaient encore aux combats en 2005 dans cette région et plus de 20 000 étaient concernés par des programmes de démobilisation et de réinsertion ou attendaient d'être démobilisés.

La Coalition pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats a commandé une étude sur les projets de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) mis en œuvre par des organisations de protection de l'enfance dans quatre pays : la Côte d'Ivoire, le Libéria, la Sierra Leone et la Guinée. Le but était d'obtenir une vue d'ensemble de la situation prévalant actuellement en matière d'utilisation d'enfants soldats en Afrique de l'Ouest, de favoriser la collaboration entre les organisations travaillant dans ce domaine et fournir un outil d'analyse permettant aux autres partenaires de mettre en avant les principaux défis et difficultés auxquels ces programmes font actuellement face.

Le chercheur a conduit des études de terrain entre mai et décembre 2005 et il a effectué plus de 290 rencontres avec des organisations non gouvernementales (ONG) locales et internationales, avec des gouvernements, des groupes et forces armés, des médias locaux, d'anciens enfants soldats, des organes des Nations unies et des organisations et groupes communautaires.

Ces rencontres ont permis d'obtenir des informations sur le profil, les programmes, l'expérience et les stratégies de ces organisations, et de recueillir leurs observations quant aux défis à surmonter et aux recommandations à émettre afin d'améliorer les programmes de DDR destinés aux enfants en Afrique de l'Ouest. Pour de plus amples détails sur les rencontres qui ont été organisées, veuillez consulter l'annexe.

Ce rapport décrit les programmes mis en œuvre actuellement en matière de DDR et d'enfants soldats ainsi que les lacunes, les besoins en financement et les situations de double emploi identifiés par ces organisations. Il présente en outre des propositions pour favoriser le partage de l'information et rendre plus efficace le travail de plaidoyer effectué à propos du problème des enfants soldats dans la sous-région. Ce texte propose également de nouveaux champs de recherche.

Ce rapport n'est pas une évaluation ou une compilation des meilleures pratiques, mais émane d'une volonté de partager l'information sur les organisations travaillant dans le domaine du DDR dans la région, en donnant une vue d'ensemble des programmes entrepris par les organisations de protection de l'enfance en Afrique de l'Ouest. Il ne vise pas à donner une vision complète de la situation et beaucoup de programmes et activités pertinents et importants ne sont pas mentionnés ici simplement parce qu'il n'était pas possible de rencontrer tous les partenaires.

Cette enquête a fourni aux participants l'occasion de partager des réflexions, des avis divergents ainsi que des évaluations faites par des individus directement impliqués dans la lutte pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats. Ce rapport doit être lu en gardant à l'esprit que les questions traitées ici font encore l'objet de débats et ne constituent pas une prise de position ou une politique adoptée par telle ou telle organisation. Le but de ce rapport est de mettre en lumière les enjeux de ces débats et d'encourager de nouvelles réflexions sur les processus de DDR destinés aux enfants.

Par manque de moyens, ce rapport ne contient pas d'étude de la littérature consacrée à cette question. La Coalition pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats et Save the Children Suède mènent actuellement une étude et une analyse de certaines des recherches conduites en Afrique de l'Ouest relatives à la question des enfants soldats.

Conclusions et recommandations

Pour d'autres propositions et éléments de discussion, voir les pages 16-28.

1. Veiller à ce que les programmes de DDR bénéficient à tous les enfants qui en ont besoin : les partenaires doivent s'assurer que les besoins spécifiques de tous les enfants associés à des forces combattantes sont pris en compte lors du processus de libération. Il pourrait être utile aux programmes de DDR de prendre en compte les leçons apprises au Libéria et en Sierra Leone quant à la manière de répondre aux besoins des **anciennes filles soldats**. D'autres groupes ont besoin d'une attention spécifique : ce sont les **adolescents plus âgés** (entre 15 et 18 ans), les **jeunes adultes** (entre 18 et 23 ans) et les **enfants étrangers**. Une approche plus flexible quant aux **critères de financement** et un travail programmatique pourraient être mis en œuvre afin d'atteindre les enfants qui ont été **informellement libérés** par des forces combattantes.
2. Il faut encourager les organisations de protection de l'enfance et les donateurs à limiter les interventions directes et favoriser de préférence les **approches communautaires**. Il faut que les communautés soient impliquées dans les processus de DDR, depuis le début de l'opération jusqu'à la réinsertion réussie des enfants. Les programmes doivent être élaborés et mis en œuvre avec l'objectif de ne pas nuire à **l'intégration des enfants dans leurs communautés**.
3. Les programmes doivent viser en priorité la **prévention du réenrôlement**.
4. Les partenaires doivent mieux **coordonner leur travail** afin d'éviter que leurs activités ne fassent double emploi et fournir les meilleurs services aux enfants. Le partage de l'information et des ressources et la collaboration en matière de surveillance et d'évaluation des efforts conjoints sont essentiels pour éviter que les activités ne fassent double emploi. Il faut, en particulier, coordonner les efforts à travers la région.
5. Le personnel local travaillant pour des organisations de protection de l'enfance locales et internationales doit bénéficier davantage d'une **formation spécialisée**. Tout le personnel travaillant directement et indirectement avec des enfants doit être formé aux Codes de conduite afin de veiller à ce que les **enfants soient protégés contre des sévices** et contre l'exploitation. Il faut également créer des structures de surveillance et de communication de l'information en prévoyant des modalités d'action à l'encontre des cas d'infraction signalés. La rotation du personnel doit être limitée autant que possible.
6. Les membres des forces armées, des forces de maintien de la paix et des structures chargées de l'application des lois doivent bénéficier de manière systématique d'une **formation sur les droits de l'enfant** et les principes relatifs à la **protection de l'enfance**. Il faut élaborer une formation spécialisée à l'intention des observateurs militaires afin de s'assurer de leur collaboration pleine et constante dans tout processus de DDR dans le monde entier.
7. Une compilation des meilleures pratiques doit être effectuée de manière systématique afin de faire en sorte qu'il y ait un **transfert de connaissances** de personne à personne et de contexte à contexte. Les organisations de protection de l'enfance doivent bénéficier d'un soutien spécifique pour la mise en place et le maintien de systèmes d'archivage de ces processus, ce qui permettra le transfert de connaissances au sein et à l'extérieur de l'organisation et du pays.
8. Les donateurs doivent, de manière urgente, s'engager à accroître leurs financements sous forme de programmes flexibles et facilement accessibles prenant en compte les besoins des enfants qui doivent être soutenus dans le cadre d'un processus dont l'achèvement peut prendre plusieurs années. Il faut prévoir un **financement flexible** afin de pallier les intervalles qui existent entre l'enregistrement des enfants et le lancement officiel des programmes de

réinsertion. Les donateurs peuvent jouer un rôle crucial dans le soutien d'**activités génératrices de revenus** afin de faciliter la reprise économique et l'intégration des enfants dans la société, ce qui constitue un facteur essentiel de leur retour progressif à la vie civile.

9. Il faut investir de manière massive dans les **systèmes d'éducation** de tous les pays de la région.
10. Il est nécessaire de soutenir des structures nationales et régionales fiables et indépendantes capables de **surveiller l'application par les États de leurs obligations internationales** et de les encourager à prendre des initiatives sur ces questions.

Présentation des résultats de la recherche

Côte d'Ivoire

Un conflit armé a éclaté en septembre 2002 à la suite d'une tentative de coup d'État. Les deux parties ont recruté des enfants, souvent par la force. Bien que les combats aient maintenant cessé, la Côte d'Ivoire demeure divisée. Les Forces Nouvelles tiennent le nord du pays, tandis que le gouvernement contrôle le sud. Les *Jeunes Patriotes*, des milices progouvernementales recrutées parmi les jeunes gens au chômage, sont fortement présents dans certaines villes du sud du pays. Des forces de maintien de la paix de l'ONU et des troupes françaises ont été déployées dans le pays et patrouillent le long d'une zone tampon qui sépare le nord et le sud du pays. L'élection présidentielle prévue pour octobre 2005 a été reportée d'une année et sera probablement reportée à nouveau au moins pendant quelques semaines voire plusieurs mois. Un conflit armé continue d'opposer les milices et les Forces Nouvelles, en particulier dans l'ouest du pays. Les deux parties ont lancé des attaques sporadiques contre des populations civiles. Aux termes d'un accord de paix signé en 2003, le gouvernement doit dissoudre les milices loyalistes et mettre en œuvre des réformes politiques tandis que les Forces Nouvelles doivent désarmer. Cependant, le processus officiel de désarmement et de démobilisation a été reporté à plusieurs reprises et la médiation menée par le président sud-africain, Thabo Mbeki, n'est pas parvenue à réunifier le pays.

Utilisation actuelle d'enfants soldats

Si les forces gouvernementales n'utilisent pas d'enfants soldats, des informations indiquent que les milices soutenues par le gouvernement ainsi que les Forces Nouvelles continuent à le faire. Il est difficile d'établir le nombre d'enfants associés à ces forces ainsi que la nature de leurs activités. Des informations récentes montrent que, dans ce contexte d'insécurité et de militarisation, des enfants et des jeunes gens sont de plus en plus impliqués de manière informelle avec des groupes ou des milices armés. Des jeunes sont régulièrement présents dans des casernes militaires, où ils doivent peut-être remplir des tâches spécifiques ou bien ils sont mobilisés afin de participer à des activités armées. L'ignorance très répandue parmi les adultes en matière de droits de l'enfant et des principes relatifs à la protection de l'enfance constitue un problème-clé. Si les combats reprennent, il est évident que les milices chercheront à recruter de nouveaux éléments et les enfants risquent d'être la cible de ces recrutements².

Le désarmement et la démobilisation des adultes et des enfants ont été reportés à plusieurs reprises et cela a contribué au climat d'insécurité. Il faut cependant souligner un aspect positif : à la mi-2006, les Forces Nouvelles avaient démobilisé plusieurs centaines d'enfants soldats et d'autres enfants devraient être libérés dans un proche avenir.

Désarmement et démobilisation

La démobilisation d'enfants a déjà commencé, malgré l'ajournement répété du processus officiel de démobilisation, dû au fait que le processus de négociations politiques est dans l'impasse.

Une unité chargée de la prévention, de la démobilisation et de la réinsertion (PDR) a été créée au sein des Forces nouvelles en mars 2003. Cette unité est dirigée par des équipes

² Rencontre avec des ONG locales et internationales, Guiglo (Région du Moyen-Cavally), Côte d'Ivoire, juillet 2005.

composées de militaires, de représentants de la société civile, d'ONG et de travailleurs sociaux. *Save the Children* Suède a été chargée de former ces équipes³.

Le 15 septembre 2003, le plus haut responsable militaire des Forces Nouvelles a appelé publiquement à mettre un terme à l'utilisation d'enfants soldats au sein de ses forces⁴.

Après beaucoup de retard et de grandes attentes, la première opération de démobilisation d'enfants a été menée à Bouaké entre octobre 2003 et février 2004. Une deuxième vague de démobilisation d'enfants a été effectuée en avril 2004 et une troisième en juillet et août 2004.

En Côte d'Ivoire, le programme de DDR est mené par le gouvernement dans le cadre du Programme national de Démobilisation, Désarmement et Réintégration (PNDDR) qui est financé principalement par la Banque mondiale. Sa composante PDR est chargée de la démobilisation des enfants. En raison de la participation de l'État à ce programme, il est difficile pour les organisations donatrices de contrôler l'application des normes internationales⁵.

Selon le PNDDR, il n'y a pas eu suffisamment d'échanges d'expériences entre les structures nationales supervisant les programmes de DDR dans d'autres pays, tels que le Libéria, la Sierra Leone, le Soudan ou la République démocratique du Congo⁶. D'autres organisations ont également mis en évidence des difficultés en matière de communications entre divers programmes. La question de la langue a été citée comme un problème car le transfert de l'expertise acquise en Sierra Leone et au Libéria est rendu difficile par le fait que le personnel ne parle pas anglais⁷.

La PDR à Bouaké

Tout au long de l'année 2003, l'UNICEF a rencontré plusieurs dirigeants des Forces Nouvelles à Bouaké afin de les former à la Convention relative aux droits de l'enfant et au travail de la Cour pénale internationale en matière de recrutement d'enfants⁸. Suite à ces rencontres, les Forces Nouvelles ont affirmé leur volonté de collaborer à la démobilisation de tous les enfants et elles ont transféré des enfants vers des sites de cantonnement afin qu'ils y soient démobilisés⁹.

Le principal partenaire de l'UNICEF à Bouaké est la Maison de l'Enfance, un centre catholique transformé en Centre de Transit et d'Orientation (CTO), une structure de soins intérimaires qui gère tous les aspects de la démobilisation, y compris l'identification, le soutien psychosocial, la fourniture de services médicaux, de cours d'alphabétisation et de formation professionnelle ainsi que la recherche des familles¹⁰.

Le CTO comprend deux structures séparées : l'une est coordonnée par la Maison de l'Enfance qui gère trois centres accueillant des garçons et l'autre est administrée par Les

3 Source confidentielle, juin 2005

4 Rencontre avec le Programme national de Démobilisation, Désarmement et Réintégration, Abidjan, Côte d'Ivoire, 11 juillet 2005.

5 Rencontre avec la délégation de l'Union européenne, Abidjan, Côte d'Ivoire, 26 juin 2005.

6 Rencontre avec le Programme national de Démobilisation, Désarmement et Réintégration, Abidjan, Côte d'Ivoire, 25 juin 2005.

7 Rencontre avec des ONG internationales, Abidjan, Côte d'Ivoire, juin 2005.

8 Le Statut de Rome de la Cour pénale internationale définit « *le fait de procéder à la conscription ou à l'enrôlement d'enfants de moins de 15 ans dans les forces armées nationales ou de les faire participer activement à des hostilités* » comme un crime de guerre dans un contexte de conflit armé interne.

9 Source confidentielle, juin 2005.

10 Rencontre avec La Maison de l'Enfance, Bouaké (Vallée du Bandama), Côte d'Ivoire, 9 juillet 2005.

Sœurs de la Providence qui gèrent deux centres. Un psychiatre, un médecin et un infirmier exercent dans ces cinq centres et au moins un éducateur travaillant dans chacun des centres a été formé afin de fournir des soins médicaux de base¹¹. Le CTO géré par les Sœurs de la Providence porte assistance aux jeunes filles victimes de prostitution, aux jeunes délinquantes et toxicomanes ainsi qu'aux jeunes filles associées aux forces armées¹².

L'UNICEF soutient également Akwaba, une organisation travaillant depuis novembre 2003 à la réinsertion de 100 anciens garçons soldats démobilisés dans le cadre d'un précédent programme PDR à Bouaké.

Le PDR à Man et à Guiglo

Vers la fin de 2003, l'UNICEF a entamé des discussions avec les Forces Nouvelles à Man, en ayant recours à la stratégie qu'elle avait adoptée à Bouaké. En mai 2005, une unité de l'UNICEF a rencontré divers groupes de Jeunes Patriotes à Guiglo pour les informer des questions juridiques relatives aux droits de l'enfant.

La mise en œuvre du PDR a commencé en février 2005 à Man. La stratégie de l'UNICEF a consisté à mettre en œuvre les bonnes pratiques tirées de ses expériences à Bouaké, à Man, à Korhogo et à Guiglo. Cette initiative a duré plus longtemps que prévu étant donné le fait que les structures hiérarchiques et disciplinaires sont comparativement moins strictes que celles que l'on retrouve dans l'ouest du pays et compte tenu de l'inexpérience ou de la simple absence de structures de la société civile dans la région. Des changements sporadiques au sein des hiérarchies civiles et militaires locales, des tensions entre diverses unités et des luttes internes au sein de la structure militaire ont également entravé ce processus¹³.

En février 2005, une équipe mixte de civils et de militaires est arrivée à Man pour partager leurs expériences relatives au PDR et former leurs collègues aux meilleures pratiques en matière de démobilisation des enfants soldats.

Au total, 87 enfants devant être démobilisés ont été identifiés à Man et dans les environs. Au 29 juin 2005, 58 enfants avaient été démobilisés, le plus jeune d'entre eux étant âgé de 9 ans¹⁴. Ils ont tous été hébergés par le CTO dirigé par l'ONG, Famille, Éducation et Développement interpersonnel - Kwa-Fahan (FEDI-KF). La FEDI-KF a signé un protocole d'accord avec l'UNICEF le 15 mars 2005 et un CTO, géré par cette organisation, est devenu opérationnel à Man le 9 juin 2005. Le centre emploie dix éducateurs, cinq travailleurs sociaux et onze aide-assistants. Le CTO peut accueillir jusqu'à 100 garçons.

Neuf jeunes filles soldats ont été identifiées à Man, mais elles n'ont pu être démobilisées, parce qu'aucune structure n'était capable ou désireuse de les accueillir. En juillet 2005, les négociations menées entre l'UNICEF et le Foyer Notre-Dame à propos de la démobilisation des jeunes filles soldats étaient au point mort¹⁵.

Le représentant de l'UNICEF à Man a déclaré que la prochaine étape était d'achever la démobilisation des enfants enregistrés à Man et d'étendre les activités à Odienné et à d'autres communautés voisines. À Danane, une autre équipe de dix civils et militaires a été formée afin d'entreprendre la même procédure d'identification et elle prévoyait de

11 Rencontre avec La Maison de l'Enfance, Bouaké (Vallée du Bandama), Côte d'Ivoire, 9 juillet 2005.

12 Rencontre avec La Maison de l'Enfance, Bouaké (Vallée du Bandama), Côte d'Ivoire, 9 juillet 2005.

13 Source confidentielle, juin 2005.

14 Quatre enfants étaient en train de subir des examens médicaux car l'équipe sur le terrain n'était pas certaine qu'ils étaient mineurs.

15 Rencontre avec le Foyer Notre-Dame, Man (Région des dix-huit Montagnes), Côte d'Ivoire, 29 juin 2005.

commencer ses activités à la fin du mois de juillet 2005. L'UNICEF examinait également la possibilité de créer de manière informelle un CTO de jour à Danane, afin d'éviter que des enfants ne soient recueillis dans le Centre de Man et se retrouvent ainsi séparés de leurs familles.

Pour une description plus complète du conflit et de la situation actuelle relative à l'utilisation d'enfants soldats en Côte d'Ivoire, veuillez consulter le **Rapport mondial 2004 sur les enfants soldats** sur le site : <http://www.child-soldiers.org/resources/global-reports>.

Libéria

Au cours du conflit, les forces armées gouvernementales et leurs groupes armés alliés ainsi que les groupes d'opposition armés ont recruté et utilisé des enfants soldats dont certains étaient âgés d'à peine sept ans. Selon certaines informations, environ 21 000 enfants soldats devaient être démobilisés à la fin de la guerre en 2003, y compris un nombre inconnu de jeunes filles enlevées et réduites à l'esclavage sexuel¹⁶.

Les Libériens ont enduré de longues années de guerre civile. Le conflit armé a repris en juillet 2000, lorsque les *Liberians United for Reconciliation and Democracy* (LURD, Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie), un groupe politique armé, ont fait des incursions au Libéria à partir de la Guinée. Les combats se sont intensifiés en 2002, ce qui a entraîné de nouveaux recrutements d'enfants soldats par toutes les parties au conflit.

Au début de l'année 2003, le *Movement for Democracy in Liberia* (MODEL, Mouvement pour la Démocratie au Libéria), né d'une scission avec le LURD, a lancé une offensive à partir de ses bases situées en Côte d'Ivoire, avec le soutien de forces et de milices ivoiriennes¹⁷. Les sanctions imposées par le Conseil de sécurité de l'ONU interdisant la vente ou la livraison d'armes au Libéria ont été violées à plusieurs reprises.

L'utilisation d'enfants soldats et les sévices exercés à leur encontre ont constitué une politique délibérée, décidée au plus haut niveau du gouvernement et des deux groupes d'opposition armés¹⁸. Les enfants soldats, souvent sous l'influence de drogues fournies par leurs commandants, ont assisté et participé au meurtre et au viol de civils et à d'autres exactions¹⁹. Des enfants soldats mal entraînés ont été tués et mutilés au combat. Des jeunes filles ont été envoyées sur la ligne du front et ont effectué d'autres tâches militaires et domestiques et elles ont souvent été enlevées et réduites à l'esclavage sexuel.

Un accord de cessez-le-feu signé en juin 2003 a été violé quelques jours après. Le Tribunal spécial pour la Sierra Leone a inculpé le président Charles Taylor de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre et d'autres violations graves des droits humains. Il a été accusé, avec d'autres individus, de « *porter la responsabilité la plus lourde* » de crimes, en particulier l'utilisation d'enfants soldats ainsi que le recours à des enlèvements et au travail forcé, qui ont été commis par le biais du soutien qu'il a apporté à l'opposition armée au cours des dix années de conflit armé en Sierra Leone²⁰. En août 2003, le Conseil de sécurité de l'ONU a autorisé le déploiement d'une force de la Communauté économique des États de

16 Coalition pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats, *Enfants soldats. Rapport mondial 2004*, p. 86.

17 Human Rights Watch, *How to fight, how to kill: Child soldiers in Liberia*, février 2004, <http://www.hrw.org>.

18 Agence France-Presse, « Les enfants soldats libériens ont commencé à déposer les armes (UNICEF) », 23 août 2003.

19 Human Rights Watch, *How to fight, how to kill*, op. cit.

20 Amnesty International, *Action urgente 283/03: Impunité/préoccupation d'ordre juridique*, 12 août 2003, <http://web.amnesty.org/library/fraindex>.

l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui a, par la suite, été intégrée à la Mission des Nations unies au Libéria (MINUL). Le président Taylor a fui et s'est exilé au Nigéria et un accord de paix global a été signé²¹.

Le gouvernement national de transition du Libéria, qui comprenait des représentants des forces responsables d'atteintes graves aux droits humains, a été affaibli par des tensions incessantes entre les parties au conflit et en leur sein ainsi que par le lent déploiement des forces de maintien de la paix²².

En novembre 2005, l'élection présidentielle a porté au pouvoir Ellen Johnson-Sirleaf, la première femme africaine élue chef d'État.

Utilisation actuelle d'enfants comme soldats

En 2005, des informations non confirmées ont fait état du réenrôlement d'enfants au Libéria, effectué par des acteurs internes ou dans le but d'associer ces enfants à des forces guinéennes ou ivoiriennes. Les organisations de protection de l'enfance ont souligné les risques spécifiques de réenrôlement auxquels étaient soumis les enfants à Monrovia, en raison de la forte concentration dans cette ville de commandants militaires toujours en activité. De plus, du fait du manque d'alternatives financières et sociales, les enfants vivant dans les villes sont des proies faciles pour le recrutement. Des informations non étayées ont également fait état d'enfants libériens recrutés pour combattre en Côte d'Ivoire, en Guinée et en Sierra Leone.

Travail des enfants dans les plantations de caoutchouc

L'ancienne hiérarchie des LURD serait directement impliquée dans le commerce du caoutchouc. La MINUL a confirmé l'existence « *de violations massives de la Convention relative aux droits de l'enfant* » dans les plantations de caoutchouc où, selon certaines informations, le fait de terroriser les populations, d'exploiter les enfants travailleurs et de faire porter des armes aux enfants sont des pratiques généralisées. La présence d'enfants armés et de jeunes gens exploitant illégalement des ressources dans ces régions démontre l'échec des efforts de réinsertion dans certaines parties du pays²³. Il y a, par ailleurs, également le risque de voir ces enfants réintégrés à nouveau au sein de structures militaires, en cas de reprise des combats²⁴.

Camps d'entraînement

Selon plusieurs organisations de protection de l'enfance, des rumeurs font constamment état de l'existence de camps d'entraînement au Libéria et en Guinée, où des troupes attendent la fin de la période électorale pour reprendre le combat. Il est également allégué que des groupes armés seraient actifs et organisés au Libéria²⁵. Des témoignages oraux recueillis par des organisations, notamment durant le mois de mai 2005, indiquent que des camps d'entraînement sont toujours opérationnels en Guinée et on estime que des enfants figurent parmi les personnes qui y reçoivent un entraînement²⁶.

21 Accord de paix global entre le gouvernement du Libéria, les LURD, le MODEL et les partis politiques, Accra, Ghana, 18 août 2003.

22 Amnesty International, *Liberia: The promises of peace for 21,000 child soldiers*, 17 mai 2004.

23 Rencontres avec une ONG internationale, Monrovia, Libéria, juillet-août 2005.

24 Rencontre avec un responsable chargé de la protection de l'enfance, MINUL, Monrovia, Libéria, 3 août 2005.

25 Rencontres avec des organisations de protection de l'enfance, Monrovia, Libéria, juillet-août 2005.

26 Rencontres avec des ONG internationales, Monrovia, Libéria, juillet-août 2005.

Liens avec d'anciens commandants militaires

La démobilisation ayant été effectuée de manière rapide, les anciens enfants soldats n'ont souvent pas pu rompre les relations étroites qu'ils entretenaient avec leurs commandants. La déception et la frustration ressenties par les enfants et les communautés au cours de la période de réinsertion ont conduit beaucoup d'entre eux à chercher à rétablir des liens avec leur ancienne chaîne de commandement – pas nécessairement dans le but de redevenir soldats, mais plutôt pour se rapprocher à nouveau de la dernière personne qui leur avait fourni de la nourriture, un abri et une protection²⁷.

Dans un certain nombre de cas où les organisations de protection de l'enfance ont été incapables de retrouver la trace des enfants démobilisés à l'ouest du pays, des informations indiquent que ces derniers sont retournés auprès de leurs commandants dans les plantations de caoutchouc et dans les zones minières situées à proximité²⁸. Beaucoup de jeunes filles, en particulier, seraient restées en contact avec leurs anciens commandants parce que ceux-ci leur apporteraient un soutien affectif et financier²⁹.

Au cours de l'année 2005, des informations ont indiqué que des commandants avaient expulsé des enfants placés sous leur « protection » parce qu'ils n'étaient plus en mesure de prendre soin d'eux. Cela a accru le nombre d'enfants des rues et a augmenté la migration d'enfants vers les villes³⁰.

Désarmement et démobilisation

À la fin des hostilités en août 2003, avant le lancement officiel du programme de démobilisation, de désarmement, de réunification et de réinsertion (DDRR), des enfants sont spontanément venus chercher de l'aide auprès des diverses organisations de protection de l'enfance présentes dans le pays pour être démobilisés. En octobre et novembre 2003, certaines organisations de protection de l'enfance ont ouvert des centres afin de commencer à apporter de l'aide aux enfants qui voulaient être démobilisés.

Le programme national de DDRR a débuté au Libéria en décembre 2003. Il comprenait un processus officiel de libération des enfants. Il a immédiatement été interrompu en raison du manque de préparatifs et de capacités³¹. Il a repris en mars 2004 et a été achevé en octobre / novembre de la même année.

L'UNICEF a coordonné les opérations, il a géré le budget opérationnel au niveau national et a financé la plupart des organisations internationales et locales qui ont joué un rôle dans la phase de désarmement et de démobilisation³². Le Fonds spécial pour le programme de DDRR a été géré par le Programme des Nations Unies pour le développement et le budget d'« accès » a été géré par la MINUL³³.

L'UNICEF a engagé et formé une société libérienne, les *Liberia Crusaders for Peace* afin que celle-ci organise des missions préparatoires à travers le pays pour informer les communautés des termes et conditions de la démobilisation et encourager les enfants

27 Rencontres avec des organisations de protection de l'enfance, Monrovia, Libéria, juillet-août 2005.

28 Rencontres avec des organisations de protection de l'enfance, Grand Cape Mount et Montserrado, Libéria, août 2005.

29 Source confidentielle, août 2005.

30 Rencontre avec des agences des Nations unies, comté de Lofa, Libéria, août 2005.

31 Échanges d'information avec une source confidentielle, octobre 2005.

32 Rencontre avec l'UNICEF, Monrovia, Libéria, 30 juillet 2005

33 Contacts avec l'UNICEF, Libéria, 31 octobre 2005.

soldats à y participer. L'UNICEF et des organisations de protection de l'enfance ont également mené leurs propres activités de sensibilisation³⁴ et, dans un certain nombre de comtés, le Fonds des Nations unies pour la population a participé à la sensibilisation des jeunes filles au processus de désarmement et de démobilisation en les encourageant à se faire enregistrer.

Dans chacun des comtés du Libéria où des sites de désarmement et de démobilisation ont été mis en place (Montserrado, Bong, Bomi, Grand Gedeh, Nimba, Lofa et Maryland), une organisation de protection de l'enfance a été désignée pour diriger les opérations sur le terrain. Ce dispositif a été étendu aux autres comtés afin d'atteindre les enfants qui avaient déjà rejoint leurs familles. Des informations indiquent que cela a permis de coordonner avec succès les efforts et de maximiser les ressources³⁵.

Ce processus a été mis en œuvre en trois étapes :

- Il a été demandé aux ex-combattants de se diriger vers des points de rendez-vous. Ils ont alors été transférés vers des centres de désarmement où leurs armes leur ont été retirées. Les enfants ont été identifiés et transférés vers des centres de transit spécifiques, à l'écart des adultes. Les opérations ont été dirigées par des observateurs militaires de la MINUL et les différentes organisations de protection de l'enfance, représentées par au moins un membre, ont observé ce processus et veillé à ce que les Principes de Cape Town soient appliqués de manière adéquate.
- Tous les enfants sont ensuite passés par un centre de transit ou un site de cantonnement, où ils ont été enregistrés et photographiés afin de leur attribuer des cartes d'identité. Les garçons et les jeunes filles étaient logés dans des bâtiments différents. Les enfants ont également subi un examen médical dans ces locaux, ils ont pu effectuer quelques activités de loisirs et ont reçu un premier soutien psychologique. Les enfants ont été informés des procédures relatives au DDRR et ont reçu un certificat. Dans chaque centre de transit, il y avait, 24 heures sur 24, un représentant des organisations de protection de l'enfance.
- Les enfants ont alors été conduits vers l'un des 29 *Interim Care Centres* (ICC, Centres de soins intérimaires), disséminés dans tout le pays³⁶, où étaient fournis des services comprenant la recherche des familles, de la nourriture, de l'eau, un abri, des soins médicaux, des activités éducatives et de loisirs, un apprentissage de l'autonomie fonctionnelle, un appui psychosocial, des conseils d'orientation professionnelle et une assistance en cas de besoins spécifiques³⁷. En principe, aucun enfant ne devait rester dans un ICC plus de 12 semaines, mais certains sont restés plus longtemps (notamment des enfants étrangers). Certains ont rapidement été réunis à leur famille et n'ont passé que quelques jours dans un ICC. Tous ces centres ont été fermés en décembre 2004, époque à laquelle 90 pour cent des enfants avaient rejoint leur famille tandis que les 10 pour cent restants ont été placés chez des familles d'accueil.

Des centres ouverts ont ensuite été créés dans quelques comtés (Lofa, Nimba, Maryland Sinoe, Riber Gee, Grand Kru et Gbarpolu)³⁸. Ces centres ne disposaient pas des infrastructures et des ressources suffisantes pour mettre en place des ICC et la plupart des enfants qui y étaient accueillis vivaient déjà avec leur famille³⁹. Les centres ouverts ont fourni des soins et un soutien psychosocial, ils offraient des activités de loisirs et pouvaient

34 Rencontre avec l'UNICEF, Voinjama, comté de Lofa, Libéria, 16 août 2005.

35 Rencontre avec l'UNICEF, Monrovia, Libéria, 30 juillet 2005.

36 Ces centres étaient situés dans huit régions: Monrovia (huit centres), Bomi (quatre), Voinjama (quatre), Buchanan (quatre), Bong (quatre), Zwedru (deux), Ganta (deux) et Harper (un centre ouvert).

37 Synopsis fourni par l'UNICEF.

38 Rencontre avec l'UNICEF, Voinjama, comté de Lofa, Libéria, 16 août 2005.

39 Rencontre avec le Children Assistance Program, Monrovia, Libéria, 4 août 2005.

également loger à court terme les enfants dont il fallait retrouver les familles ou ceux qui avaient vécu avec des commandants et devaient en être séparés⁴⁰.

Des « “Mop-up” centres » (centres de « rassemblement ») ont été créés par la MINUL, en tant que structures provisoires, lors du désarmement et de la démobilisation qui ont été effectués immédiatement dans le comté de Sinoe, à Grand Kru et dans quelques régions du comté de Lofa. Dans ces régions, les routes sont mauvaises et de longues distances séparent les populations. L'opération de désarmement a duré de quelques jours à deux semaines dans chaque région. Ces centres ne fournissaient aucun examen médical et aucun soutien psychosocial ou psychologique⁴¹.

Chaque enfant démobilisé a reçu une allocation transitoire de 300 dollars USD. Cette somme a été versée en deux fois après que l'enfant eut été réuni avec sa famille. Le programme de DDRR au Libéria a permis la démobilisation d'environ 11 780 enfants soldats, y compris 2 738 filles (soit 23 pour cent des enfants concernés).

Pour une description plus complète du conflit et de la situation actuelle relative à l'utilisation d'enfants soldats au Libéria, veuillez consulter le **Rapport mondial 2004 sur les enfants soldats** sur le site : <http://www.child-soldiers.org/resources/global-reports>.

Sierra Leone

Le conflit armé qui a commencé en 1991 a officiellement pris fin en janvier 2002. Les forces armées et la police - restructurées, formées et équipées par la communauté internationale - ont graduellement repris en charge la sécurité et l'application des lois dans les zones précédemment affectées par le conflit, avec le soutien de la Mission des Nations unies en Sierra Leone (MINUSIL)⁴².

Lors de l'élection de mai 2002, le Président en exercice, Ahmad Tejan Kabbah, a été réélu et son parti, déjà au pouvoir, a remporté une large majorité au Parlement. Les membres des forces armées ont voté, dans leur grande majorité, en faveur de Johnny Paul Koroma, l'ancien dirigeant du *Armed Forces Revolutionary Council* (AFRC, Conseil révolutionnaire des forces armées), qui s'était emparé du pouvoir et avait gouverné le pays en 1997 et 1998, mais ils ont accepté le résultat des urnes. Le *Revolutionary United Front* (RUF, Front révolutionnaire uni), le groupe politique armé qui avait déclenché la guerre civile en envahissant la Sierra Leone à partir du Libéria en 1991 et qui s'est maintenant transformé en parti politique, n'a obtenu qu'un faible soutien de l'électorat⁴³.

Environ 250 000 réfugiés sierra léonais se trouvant en Guinée, au Libéria et dans d'autres pays de la région sont rentrés dans leur pays d'origine à la suite du rétablissement de la sécurité en Sierra Leone ou en raison de l'accroissement de l'insécurité dans leur pays de refuge. Un nombre inconnu d'anciens enfants soldats ayant servi au sein d'anciens groupes politiques armés en Sierra Leone ont été recrutés pour combattre dans les guerres au Libéria et en Côte d'Ivoire⁴⁴.

40 Contacts avec l'UNICEF Libéria, 31 octobre 2005.

41 Rencontre avec l'United Methodist Committee on Relief, Voinjama, comté de Lofa, Libéria, 15 août 2005.

42 *Rapport 2003 d'Amnesty International*, <http://web.amnesty.org/library/fraindex>.

43 *Rapport 2003 d'Amnesty International*.

44 Human Rights Watch, « The regional crisis and human rights abuses in West Africa », Note d'information au Conseil de sécurité de l'ONU, 20 juin 2003, <http://www.hrw.org>.

La poursuite du conflit armé au Libéria en 2003 a menacé de remettre en cause le processus de paix en Sierra Leone car d'anciens combattants ont été réenrôlés par le gouvernement libérien et par des forces d'opposition. Des groupes armés provenant du Libéria ont attaqué des villages en Sierra Leone situés près de la frontière entre les deux pays⁴⁵. Après le départ de président libérien, Charles Taylor, en août 2003, cette menace s'est réduite.

Le Tribunal spécial pour la Sierra Leone a inculpé plusieurs anciens dirigeants des parties au conflit ainsi que l'ancien président libérien, Charles Taylor, pour crimes contre l'humanité, crimes de guerre et autres violations graves de droit international, y compris le recrutement d'enfants soldats et l'esclavage sexuel⁴⁶.

Utilisation actuelle d'enfants comme soldats

En 2005, il n'y avait aucune indication de la présence d'enfants de moins de 18 ans dans les forces armées gouvernementales.

La fin des programmes de réinsertion à l'intention des anciens combattants, y compris près de 7 000 anciens enfants soldats, a suscité des craintes quant aux risques de réenrôlement par des groupes armés à travers la région. Cependant, selon des membres d'ONG, la grande majorité des enfants démobilisés n'ont pas de contacts avec leurs anciens commandants. Très peu d'enfants ont maintenu de tels liens⁴⁷. Des informations indiquent que les commandants ont perdu leur statut et leur pouvoir dans la société et qu'ils ne constituent plus un élément essentiel au sein de la hiérarchie communautaire, à l'exception de quelques quartiers de Freetown et de Makeni (district de Bombali)⁴⁸.

Des informations et des rumeurs font état de recrutements d'enfants dans le conflit au Libéria. En juillet 2005, des hommes venus du Libéria auraient tenu une réunion près de Kailahun avec pour objectif de recruter des enfants pour les *Liberians United for Reconciliation and Democracy* (LURD, Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie), au Libéria. On a fait état d'autres incursions au cours desquelles des Libériens – par la suite identifiés comme des sympathisants des LURD - seraient venus recruter des enfants pour les faire travailler dans des mines de diamant au Libéria. Des enquêtes ultérieures ont conclu que ce n'était qu'une façade masquant une stratégie de recrutement. En août 2005, deux garçons qui se sont échappés d'un camp de recrutement au Libéria ont révélé qu'il y avait trois types de camps au Libéria : un pour les nouvelles recrues, un pour les recrues plus âgées et un pour les commandos et les invités importants qui servait également de dépôt d'armes⁴⁹. En septembre 2005, on a signalé, dans le district de Kailahun, des cas avérés d'enfants qui sont allés au Libéria vendre des marchandises et qui ne sont jamais revenus⁵⁰.

Aucun cas d'enfant recruté dans le cadre du conflit en Guinée n'a été signalé par des partenaires locaux. Seules des rumeurs ont fait état de possibles recrutements d'enfants au Libéria dans le district de Kono⁵¹.

Désarmement et démobilisation

45 *Rapport 2003 d'Amnesty International.*

46 Coalition pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats, *Enfants soldats. Rapport mondial 2004*, p. 116.

47 Rencontres à Freetown et Kailahun (district de Kailahun), Sierra Leone, septembre-octobre 2005.

48 Rencontre avec l'UNICEF, Freetown, Sierra Leone, 15 septembre 2005.

49 Rapport soumis à l'UNICEF par une organisation de protection de l'enfance, Sierra Leone, 18 août 2005.

50 Rencontre avec une organisation de protection de l'enfance, Freetown, Sierra Leone, octobre 2005.

51 Rencontre avec l'International Rescue Committee, Koidu (district de Kono), Sierra Leone, 21 septembre 2005.

Le programme de démobilisation, désarmement, réunification et réinsertion (DDRR) à l'intention des enfants en Sierra Leone a été effectué en quatre phases. La première a eu lieu entre septembre et décembre 1998, lorsque 189 enfants ont été démobilisés. Le Conseil interreligieux a joué un rôle essentiel dans ce processus, en garantissant la démobilisation de ces enfants au cours de ses négociations avec les rebelles. Les enfants ont été remis à l'ECOMOG (le groupe de surveillance du cessez-le-feu de la CEDEAO) qui a, à son tour, confié ces enfants à des organisations de protection de l'enfance⁵².

Entre octobre 1999 et avril 2000 (phase 2), la Commission nationale sur le désarmement, la démobilisation, la réunification et la réinsertion (NCDDR) a signalé que 1 982 enfants avaient été démobilisés⁵³. Selon *Save the Children* Royaume Uni, la démobilisation des enfants, dans de nombreuses parties du pays, ne s'est pas effectuée de manière « officielle », mais a impliqué des adultes et des enfants qui voulaient être démobilisés et étaient capables de se rendre eux-mêmes vers les lieux de démobilisation.

Au cours de cette période, la NCDDR, la MINUSIL, l'UNICEF et des organisations de protection de l'enfance ont mené de nombreuses activités de sensibilisation afin de préparer les communautés au retour des anciens enfants soldats. La radio a été le principal moyen de communication utilisé dans cette opération, mais des affiches, des discussions directes et des rencontres avec les populations locales ont été également utilisées comme moyens pour atteindre les bénéficiaires de cette campagne⁵⁴.

En 2000, la guerre a repris et certains des enfants démobilisés ont rejoint à nouveau leur groupe armé, bien que, selon l'UNICEF, la majorité d'entre eux aient fait tout ce qu'ils pouvaient pour se tenir éloignés des sites de recrutement⁵⁵.

Une phase intérimaire a débuté entre mai 2000 et mai 2001, au cours de laquelle 402 enfants ont été démobilisés⁵⁶. L'UNICEF a coordonné les opérations liées aux enfants soldats, il a géré le budget opérationnel au niveau national et a financé la plupart des organisations internationales et locales qui ont joué un rôle dans la phase officielle de désarmement et de démobilisation. Depuis 2001, environ deux millions de dollars USD ont, en moyenne, été consacrés chaque année au financement des différentes composantes du programme de DDR⁵⁷. Environ 30 employés locaux ont été envoyés dans chaque district par la NCDDR afin de contrôler et de soutenir les activités de DDR⁵⁸. Ces activités ont cessé en 2003.

Les ex-combattants ont été transférés des points de rendez-vous vers des centres de désarmement, où leurs armes leur ont été retirées. Les enfants ont été identifiés dans ces centres puis transférés vers des centres de transit spécifiques, à l'écart des adultes. Les opérations ont été dirigées par des observateurs militaires de la MINUSIL. Deux agents nommés au sein de chacune des équipes d'observateurs militaires ont été affectés au traitement des enfants, avec la responsabilité spécifique de se charger des questions touchant aux enfants⁵⁹. En outre, au moins un représentant des différentes organisations de protection de l'enfance était présent lors de ces opérations afin d'observer le déroulement

52 Rencontre avec l'Inter-Religions Council, Freetown, Sierra Leone, 4 octobre 2005.

53 Cité par l'UNICEF in *The Disarmament, Demobilisation and Reintegration of Children Associated with the Fighting Forces: Lessons Learned in Sierra Leone 1998-2002*, West and Central Africa Regional Office, Dakar, juin 2005, p. 45.

54 Contact avec une source confidentielle, Freetown, Sierra Leone, septembre 2005.

55 Rencontre avec l'UNICEF, Freetown, Sierra Leone, 15 septembre 2005.

56 Cité par l'UNICEF in *The Disarmament, Demobilisation and Reintegration of Children Associated with the Fighting Forces*, op.cit.

57 Rencontre avec l'UNICEF, Freetown, Sierra Leone, 15 septembre 2005.

58 Rencontre avec un ancien représentant de la Commission nationale sur le désarmement, la démobilisation, la réunification et la réinsertion, Kailahun. Sierra Leone, 29 septembre 2005.

59 MINUSIL, *Procedures for Processing Children through the DDR Program*, 368/DDR/OPS, avril 2000, p. 2.

du processus et veiller à ce que les Principes de Cape Town soient appliqués de manière adéquate.

Tous les enfants sont alors passés par un site de démobilisation, où ils ont été enregistrés et photographiés afin de leur attribuer des cartes d'identité. Les garçons et les jeunes filles étaient logés dans des bâtiments différents. Les enfants ont également subi un examen médical dans ces locaux, ils ont pu bénéficier de quelques activités de loisirs et ont reçu un premier soutien psychologique. De la nourriture a été fournie aux enfants. Ceux-ci ont également été informés des procédures de DDRR et ils ont reçu un certificat. Dans chaque centre de transit, un représentant des organisations de protection de l'enfance était présent 24 heures sur 24⁶⁰.

Les enfants ont été répartis en trois catégories : (1) enfants combattants ; (2) enfants non-combattants ne remplissant pas les conditions pour être démobilisés mais qui étaient séparés de leurs familles; et (3) les enfants (y compris les enfants combattants) identifiés comme ayant des parents (combattants) qui se trouvaient dans le centre de démobilisation ou qui étaient des enfants démobilisés non-séparés de leur famille⁶¹. Les deux premières catégories d'enfants ont pu intégrer les *Interim Care Centres* (ICC, Centres de soins intérimaires), bien que seuls les enfants combattants aient obtenu une carte d'identité et aient pu, par la suite, bénéficier de kits d'aide destinés à faciliter leur réinsertion⁶². Si les enfants étaient déjà réunis à leur famille (catégorie 3), ils ont pu retourner auprès de leurs parents immédiatement après avoir quitté le site de démobilisation, ce qui leur a évité de séjourner dans les ICC. L'*International Rescue Committee* a signalé qu'entre 20 et 30 pour cent des enfants démobilisés ont été immédiatement réunis à leur famille sans passer par les ICC⁶³. Les enfants associés à des forces armées (catégorie 2) ont reçu une assistance s'ils avaient été séparés de leur famille ; les filles mères ont reçu des soins et une attention spécifiques, qu'elles aient été associées ou non à des forces armées⁶⁴.

La troisième étape a consisté à transférer les enfants des catégories 1 et 2 vers l'un des 12 ICC disséminés à travers le pays, où chaque enfant a reçu sa carte d'identité. Les services fournis comprenaient la recherche des familles, un lieu d'hébergement, de la nourriture, de l'eau, l'accès à des latrines, des soins médicaux, des activités éducatives et de loisirs, des biens non-alimentaires, un apprentissage de l'autonomie fonctionnelle, un appui psychosocial, des conseils d'orientation professionnelle et une assistance en cas de besoins spécifiques⁶⁵.

Tous les processus de désarmement et de démobilisation n'ont pas eu lieu simultanément dans tout le pays. Kailahun, par exemple, a été le dernier district où la démobilisation a été effectuée et c'est dans cette région qu'a été mis en place le plus grand ICC du pays⁶⁶.

Au total, 6 845 enfants combattants ont été démobilisés entre septembre 1998 et janvier 2002; huit pour cent d'entre eux étaient des jeunes filles. De plus, environ 5 000 enfants séparés (catégorie 2) ont bénéficié d'un examen médical et d'une assistance⁶⁷. Aucune allocation en argent liquide n'a été versée aux enfants démobilisés. Au moment de la phase de démobilisation au Libéria, le Comité International de la Croix-Rouge et du Croissant rouge (CICR) et le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) ont joint leurs

60 MINUSIL, *Procedures for Processing Children*, op.cit., p. 6.

61 UNICEF et la National Commission on Disarmament, Demobilisation, Reunification and Reintegration, *Guidelines For Assisting Children From the Fighting forces in the Disarmament, Demobilisation and Reintegration Program*, Freetown, Sierra Leone, octobre 2000.

62 Rencontre avec l'UNICEF, Freetown, Sierra Leone, 19 septembre 2005.

63 Rencontre avec l'International Rescue Committee, Koidu (district de Kono), Sierra Leone, 21 septembre 2005.

64 Rencontre avec l'UNICEF, Freetown, Sierra Leone, 19 septembre 2005.

65 Rencontre avec l'UNICEF, Freetown, Sierra Leone, 15 septembre 2005.

66 Rencontre avec une source confidentielle, Freetown, Sierra Leone, septembre 2005.

67 Rencontre avec l'UNICEF, Freetown, Sierra Leone, 15 septembre 2005.

efforts afin de sensibiliser les enfants libériens résidant en Sierra Leone pour faire en sorte que ceux qui avaient le droit de bénéficier des programmes de démobilisation au Libéria soient informés de ce processus et puissent être aidés à rejoindre les sites de démobilisation⁶⁸.

Pour une description plus complète du conflit et de la situation actuelle relative à l'utilisation d'enfants soldats en Sierra Leone, veuillez consulter le **Rapport mondial 2004 sur les enfants soldats** sur le site : <http://www.child-soldiers.org/resources/global-reports>.

République de Guinée

La Guinée a été profondément affectée par les conflits qui ont ravagé les pays voisins. Des enfants âgés d'à peine 15 ans ont été recrutés par des milices gouvernementales en 2001 et 2002. En 2004, la plupart des membres de ces milices étaient âgés de plus de 18 ans.

La Guinée a fourni un soutien aux *Liberians United for Reconciliation and Democracy* (LURD, Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie), un groupe politique armé libérien qui a recruté des enfants en Guinée, souvent par la force. Des informations indiquent que le groupe sierra léonais du *Revolutionary United Front* (RUF, Front révolutionnaire uni) a enlevé des enfants guinéens. Les programmes de démobilisation et de réinsertion d'enfants soldats ont commencé en décembre 2002⁶⁹.

À travers toute la région, des dizaines de milliers de personnes, fuyant les violences, ont été contraintes de chercher refuge en Guinée. En mars 2004, la Guinée accueillait environ 110 000 réfugiés, provenant pour la plupart du Libéria. En 2003, les violences et la crainte des persécutions ont poussé plus de 100 000 Guinéens vivant en Côte d'Ivoire à chercher un refuge sûr en Guinée⁷⁰. Les droits des réfugiés n'ont pas été respectés⁷¹.

L'utilisation de la Guinée comme base par les groupes politiques armés sierra léonais et libériens ainsi que l'implication de la Guinée dans les conflits de la région ont entraîné le recrutement de plus en plus généralisé d'enfants soldats et la prolifération d'armes légères. Les groupes de défense des droits humains et d'autres organisations, y compris le Panel d'experts des Nations unies sur le Libéria, ont fréquemment fait état du soutien apporté aux LURD par les autorités et l'armée guinéennes. Le Panel a accusé les LURD de procéder à des recrutements en Guinée et dans d'autres pays et a exprimé des inquiétudes quant au lien entre le trafic d'armes et le commerce de diamants⁷². La Guinée a réfuté, à plusieurs reprises, le fait qu'elle constituait une voie d'approvisionnement d'armes en violation de l'embargo sur les armes décrété par les Nations unies à l'encontre du Libéria⁷³. En mai 2003, les autorités libériennes et des civils ayant fui les combats ont signalé que des troupes guinéennes combattaient aux côtés des LURD au Libéria, une accusation réfutée par les autorités guinéennes⁷⁴.

Malgré des informations indiquant que la Guinée se serait livrée à un trafic d'armes importées des Émirats arabes unis et de l'Iran à destination des LURD, ce pays a reçu une

68 Rencontre avec le CICR, Freetown, Sierra Leone, 16 septembre 2005.

69 Coalition pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats, *Enfants soldats. Rapport mondial 2004*, p. 116.

70 UNICEF, Guinea donor update, 8 mars 2004, <http://www.reliefweb.int>.

71 *Rapport 2003 d'Amnesty International*.

72 Rapport du Panel d'Experts sur le Libéria, Doc. ONU. S/2002/470, 19 avril 2002, <http://www.un.org/documents>.

73 Rapport du Panel d'Experts sur le Libéria, Doc. ONU. S/2003/498, 24 avril 2003.

74 Alphonso Toweh, « Liberia says Guinean troops join rebels in battle », Reuters, 19 mai 2003.

aide militaire considérable des États-Unis⁷⁵. En mai 2003, un mois avant le lancement de l'attaque des LURD sur la capitale libérienne, Monrovia, et en dépit du soutien avéré apporté par la Guinée aux LURD, le Conseil de Sécurité des Nations unies a refusé, sous la pression américaine, d'étendre à la Guinée l'embargo sur les armes. L'aveuglement délibéré de la communauté internationale face à l'appui et à l'accueil offerts aux LURD par la Guinée a constitué un facteur essentiel dans le recrutement d'enfants soldats et dans le fait que des jeunes filles ont été réduites par la force à l'esclavage sexuel aussi bien au Libéria qu'en Guinée⁷⁶. Ce n'est qu'en août 2003, après que les LURD eurent atteint Monrovia, grâce à des armes fournies par la Guinée, que Washington a officiellement demandé à la Guinée de mettre fin à son soutien aux LURD⁷⁷.

À plusieurs reprises, des combattants ont enlevé des femmes et des enfants guinéens et les ont emmenés en Sierra Leone. Les camps de réfugiés en Guinée ont également été attaqués par des combattants du RUF au cours de l'année 2002⁷⁸. Les incursions menées par le RUF en 2000 et en 2001 ont provoqué le déplacement de 150 000 à 180 000 personnes⁷⁹.

Des informations indiquent que la Guinée a soutenu les activités menées par le gouvernement de la Côte d'Ivoire contre le Libéria. Dans le même temps, des Guinéens auraient rejoint des groupes d'opposition armés en Côte d'Ivoire⁸⁰. On ne sait pas si ces groupes comprenaient des enfants soldats.

Utilisation actuelle d'enfants comme soldats

Beaucoup d'organisations locales et internationales ont affirmé qu'à leur connaissance, aucun recrutement d'enfants soldats n'avait eu lieu en Guinée⁸¹. Le gouvernement guinéen a réitéré cette affirmation en déclarant que ce risque était très faible en raison de l'apaisement de la situation au niveau régional, à l'exception de la région frontalière avec la Côte d'Ivoire, où ce risque pouvait fluctuer⁸².

De nombreuses informations non étayées indiquent que des enfants sont en contact avec des militaires, ce qui en fait des cibles faciles pour les recrutements effectués par l'armée guinéenne ou des forces étrangères. En 2005, l'UNICEF Libéria, l'UNICEF Guinée et le HCR ont enquêté sur des rumeurs indiquant que des enfants étaient entraînés et recrutés en tant que soldats en Guinée forestière, ou qu'ils transitaient via cette région vers des zones de conflit. Ils n'ont trouvé aucune preuve de ce type de recrutement ou d'utilisation⁸³. Quelques agents chargés de la protection de l'enfance continuent néanmoins à signaler de « fortes rumeurs » de recrutement d'enfants le long de la frontière avec la Côte d'Ivoire et vers la région de N'Zérékoré⁸⁴. Un travailleur humanitaire a qualifié ce secteur de « zone prolifique

75 Human Rights Watch, *Weapons sanctions, military supplies and human suffering: Illegal arms flows to Liberia and the June-July 2003 shelling of Monrovia*, 3 novembre 2003, <http://www.hrw.org>.

76 Source confidentielle, Guinée, juin 2004.

77 International Crisis Group, *Guinée: Incertitudes autour d'une fin de règne*, Africa Report No. 74, 19 décembre 2003; *Liberia: Security challenges*, Africa Report No. 71, 3 novembre 2003, <http://www.crisisweb.org>.

78 *Rapport 2002 d'Amnesty International*, Sierra Leone.

79 Source confidentielle, Guinée, mai 2004.

80 International Crisis Group, *Guinée: Incertitudes autour d'une fin de règne*, op. cit.

81 Rencontres, entre autres, avec l'International Rescue Committee (Kissidougou, 7 novembre), Monde des enfants (Kissidougou, 8 novembre 2005), le HCR (N'Zérékoré, 9 Novembre 2005) et l'UNICEF (Conakry, 15 Novembre 2005), République de Guinée.

82 Rencontre avec le ministère des Affaires sociales, de la Promotion féminine et de l'Enfance, Conakry, République de Guinée, 14 novembre 2005.

83 Rencontre avec le HCR, N'Zérékoré, République de Guinée, 9 novembre 2005.

84 Rencontres, entre autres, avec l'International Rescue Committee, N'Zérékoré, République de Guinée, 10 novembre 2005.

pour le recrutement d'adultes et d'enfants »⁸⁵. Certaines informations indiquent également qu'en Guinée forestière, des enfants continuent toujours d'exercer de manière arbitraire une certaine forme d'autorité⁸⁶.

On pense qu'aucun recrutement n'est effectué dans les camps de réfugiés, étant donné le nombre d'acteurs surveillant la prise en compte des besoins des réfugiés et leur protection⁸⁷. Cependant, le risque de réenrôlement est élevé dans le cadre de la phase de rapatriement actuellement mise en œuvre, étant donné les faiblesses et le retard pris par le processus de réinsertion⁸⁸.

Contrebande d'armes

Plusieurs acteurs ont confirmé que la région de la Guinée forestière constituait un carrefour pour le trafic d'armes légères. Des acteurs internationaux ont affirmé que ces armes sont parfois fabriquées localement par des réseaux criminels bien organisés. Il a été établi, à plusieurs reprises, que des armes étaient stockées en Guinée et étaient ensuite envoyées clandestinement en Côte d'Ivoire.

Ce trafic serait intimement lié au trafic de drogues. Les réseaux de trafiquants seraient liés de manière informelle aux groupes armés opérant sur la route qui relie Kankan et Kissidougou et où des attaques se sont produites. Certains ont affirmé que les bandits responsables de ces actes pourraient être des Jeunes Volontaires (nom donné à ceux qui ont rejoint le mouvement chargé de repousser l'attaque libérienne en 2000) mais cette allégation n'a pas été étayée⁸⁹. Des tirs sont souvent entendus pendant la nuit à N'Zérékoré, mais aucune arrestation n'a été effectuée⁹⁰.

Désarmement, démobilisation et réinsertion

Au moment de l'attaque lancée sur Guékédou à partir du Libéria en 2000, le HCR a signalé que d'importants programmes de protection de l'enfance avaient été mis en place. Bien qu'à l'époque aucun programme spécifique ne ciblait les anciens enfants soldats, des initiatives ont été mises en œuvre pour répondre à leurs besoins⁹¹.

Pendant cette attaque, le gouvernement guinéen a lancé un appel aux jeunes gens pour qu'ils défendent la nation, promettant que les Jeunes Volontaires seraient engagés dans l'armée régulière après l'expulsion des assaillants. En réalité, seulement deux pour cent des Jeunes Volontaires ont été recrutés dans les années qui ont suivi⁹².

Après l'attaque, l'Agence allemande de coopération technique (GTZ) a été chargée de concevoir et de mettre en œuvre un programme de réinsertion pour 350 jeunes gens originaires de Kissidougou et Guékédou, avec l'appui du Ministère des Affaires sociales, de la Promotion féminine et de l'Enfance et avec le financement de l'UNICEF. À l'origine, il était prévu de placer les participants en apprentissage. Cependant, étant donnée la difficulté de

85 Rencontre en République de Guinée, novembre 2005.

86 Rencontre avec une organisation internationale, République de Guinée, novembre 2005.

87 Rencontres avec le HCR (9 novembre 2005) et avec le Jesuit Refugee Services (10 novembre 2005), N'Zérékoré, République de Guinée.

88 Rencontre avec des organisations internationales, République de Guinée, novembre 2005.

89 Rencontre avec des ONG locales et internationales, Kissidougou et N'Zérékoré, République de Guinée, novembre 2005.

90 Rencontre avec le Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA), N'Zérékoré, République de Guinée, 10 novembre 2005.

91 Rencontre avec le HCR, Kissidougou, République de Guinée, 7 novembre 2005.

92 Rencontre avec le ministère des Affaires sociales, de la Promotion féminine et de l'Enfance, Conakry, République de Guinée, 14 novembre 2005.

surveiller leurs progrès, il a été décidé de créer un centre où, pendant six mois, les Jeunes Volontaires apprendraient entre autres le métier de charpentier, l'agriculture, l'électronique, l'informatique, la fabrication de chaudières, la mécanique, la maçonnerie et la couture⁹³.

Le Programme alimentaire mondial intègre actuellement dans ses activités un certain nombre de Jeunes Volontaires parmi les moins âgés, en fournissant à certains d'entre eux des activités génératrices de revenus⁹⁴. Au cours des derniers mois, 23 garçons guinéens qui servaient au sein des LURD pendant le conflit libérien et qui ont été démobilisés au Libéria ont été rapatriés en Guinée par le CICR⁹⁵. Un réseau informel est maintenu entre ces enfants, afin qu'ils puissent rester en contact et échanger des informations⁹⁶. Le CICR a signé un protocole d'accord avec l'UNICEF, le HCR et l'*International Rescue Committee* afin d'échanger des informations concernant ces enfants et pouvoir ainsi être en mesure de mettre en place des programmes de réinsertion répondant à leurs besoins⁹⁷.

Grâce au financement de l'UNICEF, l'ONG locale, Sabou Guinée, a commencé, en décembre 2005, des activités de réinsertion à l'intention d'environ 30 anciens enfants soldats et de quelques 115 mineurs vulnérables vivant dans les villages situés entre Macenta, Guiké, Yomu et Guékédou⁹⁸.

Pour une description plus complète du conflit et de la situation actuelle relative à l'utilisation d'enfants soldats en Guinée, veuillez consulter le **Rapport mondial 2004 sur les enfants soldats** sur le site : <http://www.child-soldiers.org/resources/global-reports>.

Principaux résultats de la recherche

Cette étude a mis à jour une grande quantité d'informations et d'idées intéressantes et ce rapport tente d'en résumer les principaux résultats. Cependant, si vous désirez obtenir un compte-rendu plus complet, veuillez vous référer au rapport plus détaillé, disponible auprès de la Coalition pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats.

Uniformisation de la terminologie

Les Principes de Cape Town définissent un « enfant soldat » comme « *toute personne âgée de moins de 18 ans qui fait partie d'une force ou d'un groupe armés régulier ou irrégulier de quelque nature que ce soit, à quelque titre que ce soit, notamment - cette liste n'étant pas exhaustive - les cuisiniers, les porteurs, les messagers, et ceux qui accompagnent ces groupes, autres que des membres à part entière de la famille. Cette définition prend en compte les filles enrôlées à des fins sexuelles et pour être mariées de force. Par conséquent, elle ne concerne pas uniquement les enfants qui portent ou ont porté des armes* ».

Pendant l'opération de démobilisation en Sierra Leone, une définition plus étroite a été utilisée et, en conséquence, un nombre important d'enfants ont été exclus de ce processus. Plus de 6 800 enfants ont été démobilisés : soit environ la moitié du nombre estimé d'enfants

93 Rencontre avec le ministère des Affaires sociales, de la Promotion féminine et de l'Enfance, Conakry, République de Guinée, 14 novembre 2005.

94 Rencontres avec le CICR (Kissidougou, 7 novembre 2005) et le ministère des Affaires sociales, de la Promotion féminine et de l'Enfance, Kissidougou (Conakry, 14 novembre 2005), République de Guinée.

95 Rencontre avec le CICR, N'Zérékoré, République de Guinée, 10 novembre 2005.

96 Ce réseau leur permet d'échanger des points de vue quant aux difficultés qu'ils rencontrent et de se soutenir mutuellement durant la phase de réinsertion. Cependant, il pourrait potentiellement également être utilisé pour diffuser des informations sur ceux qui se sont enrôlés au sein des forces armées.

97 Rencontre avec le CICR, Conakry, République de Guinée, 14 novembre 2005.

98 Rencontre avec Sabou Guinée, N'Zérékoré, République de Guinée, 9 novembre 2005.

impliqués dans le conflit. Au Libéria, des pressions exercées de manière continue par les organisations de protection de l'enfance ont conduit à une meilleure application des Principes de Cape Town lors du processus de démobilisation, ce qui a permis à plus de 14 000 enfants d'être démobilisés⁹⁹.

Il y a un mouvement au sein de certaines agences de l'ONU, et en particulier du Département des Opérations de maintien de la paix, en faveur de la limitation de la définition des enfants soldats aux seuls combattants afin de mieux contrôler les opérations de désarmement et privilégier la composante sécurité de la démobilisation au détriment de l'aspect socio-économique à long terme de ce processus.

Cette approche gagne du terrain en Côte d'Ivoire, où se prépare une opération de démobilisation officielle. Il faut continuer à plaider en faveur d'une application stricte de la définition d'un enfant soldat telle qu'adoptée par les Principes de Cape Town et rendre obligatoire l'application de cette définition pour tout processus officiel de DDR et toute négociation d'un accord de paix.

Les accords de paix doivent également uniformiser le cadre aux termes duquel ceux qui ont recruté des enfants sont tenus pour responsables de leurs actes.

Veiller à ce que les processus de DDR bénéficient à tous les enfants

Les procédures d'identification et d'enregistrement dans le cadre d'un processus de DDR doivent veiller à mettre en place un environnement adapté aux enfants qui donne la priorité aux besoins de l'enfant sur les procédures techniques. L'enregistrement informel doit être facilité.

Beaucoup d'enfants sont exclus des programmes officiels de DDR, comme cela a été le cas par exemple au Libéria et en Sierra Leone. En outre, d'anciens enfants soldats, particulièrement les enfants qui ont été démobilisés de manière informelle (connus également sous le nom d'enfants « auto-démobilisés »), ne reçoivent souvent aucune assistance ni soutien dans des processus de DDR informels, comme cela a été le cas en Côte d'Ivoire. Plusieurs acteurs, à travers la région, ont exprimé des inquiétudes quant à la réinsertion d'enfants qui n'ont pas été démobilisés, de manière officielle ou informelle.

Les difficultés rencontrées en Guinée avec la réinsertion des Jeunes Volontaires illustrent la nécessité de consacrer des ressources plus flexibles afin de répondre aux besoins des enfants et des jeunes gens qui sont informellement libérés par les forces combattantes. Des informations indiquent que ces enfants souffrent de marginalisation et de stigmatisation et créent des problèmes au sein de leurs communautés. Il faut élaborer une approche plus souple en matière de critères de financement et de travail programmatique afin d'atteindre ces enfants et répondre à leurs besoins, où qu'ils se trouvent. La réponse ne réside pas nécessairement dans un accroissement des infrastructures et une augmentation du personnel; des partenariats à l'échelle locale peuvent tout aussi efficacement identifier les besoins des enfants et y répondre de manière simple et directe.

L'opération de démobilisation menée au Libéria a mis en lumière la nécessité de décentraliser et de multiplier les sites de démobilisation afin d'atteindre le plus grand nombre possible d'enfants. Les 'Mop-up exercises' (« opérations de rassemblement ») - des

99 UNICEF, *Principes de Cape Town et les meilleures pratiques sur la prévention du recrutement des enfants dans les Forces Armées, la démobilisation et la réinsertion sociale des enfants soldats en Afrique*, New York, 1997. Depuis 2005, l'UNICEF a entrepris un processus de révision globale des Principes de Cape Town afin d'y incorporer les leçons tirées et les avancées en matière de normes juridiques internationales et afin d'obtenir un soutien politique, une cohérence globale et un sentiment d'appropriation plus grands. Une version révisée des Principes de Cape Town devrait être publiée fin 2006.

structures provisoires créées dans des zones où les routes sont peu sûres, où les distances séparant les populations sont très importantes et où aucun examen médical, aucun appui psychosocial ou psychologique n'est disponible ¹⁰⁰ - ont eu un impact négatif sur le nombre d'enfants désarmés et sur la réinsertion de ceux qui avaient été enregistrés.

Jeunes filles

En Sierra Leone, au Libéria et maintenant en Côte d'Ivoire, les processus de désarmement et de démobilisation n'ont que partiellement réussi à faire bénéficier les filles soldats des services et des opportunités offertes aux garçons soldats.

Au Libéria et en Sierra Leone, les infrastructures de désarmement étaient particulièrement inadaptées aux besoins des jeunes filles. Celles-ci craignaient d'être stigmatisées à la suite de ce long processus effectué de manière publique ou ignoraient qu'elles avaient le droit de bénéficier de ces programmes.

Les travaux de recherche ont mis en lumière certaines des raisons expliquant que les jeunes filles aient été tenues à l'écart de ces processus. Il faut maintenant soutenir les initiatives qui cherchent à répondre aux besoins des anciennes filles soldats au Libéria et en Sierra Leone. Les leçons apprises au cours de ces opérations doivent également être intégrées dans les programmes et les stratégies mises en œuvre en Côte d'Ivoire où des opérations informelles de désarmement et de démobilisation continuent d'être menées.

Il faut accorder une attention particulière aux filles mères, aux jeunes filles victimes de violences sexuelles et aux jeunes filles « mariées » à des combattants, afin de veiller à ce qu'elles soient pleinement impliquées dans tous les aspects du DDR et garantir que leurs besoins sont pris en compte de manière adéquate.

Autres enfants

Les enfants âgés de 15 à 18 ans ont droit à la même protection que des enfants plus jeunes. Ce qu'ils ont vécu en tant qu'enfants soldats accroît souvent leur difficulté à opérer une transition vers la vie adulte. Dans toute l'Afrique de l'Ouest, des adolescents, garçons et filles, sont souvent des chefs de famille, soit parce qu'ils sont eux-mêmes parents, soit parce qu'ils ont perdu leurs parents ou parce que les membres de leurs familles ont été séparés.

Les programmes doivent tenir compte du besoin qu'ont les enfants d'être autonomisés et de participer à leur propre insertion au sein d'une communauté. Des soins alternatifs, des hébergements indépendants, des alternatives à la réinsertion au sein de leur famille, des cours de formation professionnelle, des programmes d'apprentissage accéléré et des activités génératrices de revenus sont des exemples de services qui ont déjà été mis en place sur le terrain et ils doivent être généralisés afin de veiller à ce que ces adolescents retournent à la vie civile au sein de leurs communautés en disposant des outils nécessaires pour assurer leur bien-être.

Jeunes adultes

La plupart des organisations de protection de l'enfance stipulent que leurs bénéficiaires doivent être âgés de moins de 18 ans. Pourtant, les combattants qui ont été démobilisés alors qu'ils étaient âgés de 18 à 23 ans ont souvent été associés à des forces combattantes pendant qu'ils étaient enfants. Les besoins de ce groupe de jeunes gens ne sont pas pris en

¹⁰⁰ Rencontre avec l'United Methodist Committee on Relief, Voinjama, comté de Lofa, Libéria, 15 août 2005.

compte dans la plupart des programmes : s'ils peuvent avoir accès aux kits d'aide destinés à faciliter une réinsertion rapide qui sont donnés aux adultes dans le cadre de la plupart des processus officiels de DDR, ils ont des besoins semblables à ceux des adolescents lorsqu'il s'agit pour eux de renforcer leurs capacités et d'avoir accès aux opportunités leur permettant de se réinsérer dans leurs communautés. Des programmes spécifiques sont nécessaires pour répondre à la situation particulière de ces jeunes combattants.

Enfants étrangers

Aucun enfant étranger n'a été démobilisé en Sierra Leone et environ 100 enfants étrangers ont été démobilisés au Libéria où le processus de DDR n'a pas répondu de manière spécifique à leurs besoins particuliers. En Côte d'Ivoire, en août 2005, aucune ligne directrice, aucune politique ni structure n'avait encore été mise en place pour préparer la démobilisation des enfants étrangers. Après plus de deux ans de démobilisation informelle, les enfants étrangers étaient toujours démobilisés sur une base *ad hoc*. Pendant ce temps, dans toute la région, des témoignages et des informations détaillés ont confirmé l'ampleur des recrutements transfrontaliers ainsi que l'association d'enfants étrangers avec divers groupes et forces armées.

Avant que l'on puisse retrouver leur famille, ces enfants doivent trop souvent attendre dans des centres de soins intérimaires ou des centres de placement provisoire pour des durées beaucoup plus longues que les enfants locaux qui connaissent la même situation. Les gouvernements et les partenaires doivent de manière urgente adapter leurs procédures afin de réduire le plus possible ce temps d'attente. Il faut, en particulier, donner la priorité aux procédures de recherche des familles des enfants étrangers afin d'accélérer ce processus.

Les organisations de protection de l'enfance travaillant dans le pays d'origine de l'enfant concerné doivent faire en sorte que les anciens enfants soldats qui rentrent chez eux aient accès aux mêmes services et aux mêmes opportunités que ceux qui ont été réinsérés dans le pays où les combats ont eu lieu. Les partenaires doivent veiller à ce que leurs programmes répondent aux besoins spécifiques des enfants étrangers.

Enfants réfugiés

Les enfants réfugiés sont vulnérables au recrutement transfrontalier, notamment les enfants qui vivent hors des camps de réfugiés. Les enfants déplacés à l'intérieur de leur pays font face à des menaces similaires. Il a été établi, par exemple, qu'un certain nombre d'enfants réfugiés en Guinée ont été utilisés en tant que soldats en Sierra Leone, au Libéria et en Côte d'Ivoire. Cependant, il n'existe aucune étude détaillant de manière systématique ce type de situation et il n'y a aucun programme spécifique qui réponde aux besoins des enfants réfugiés. Beaucoup d'enfants recrutés alors qu'ils étaient réfugiés ou déplacés se sont démobilisés eux-mêmes et ont réintégré leurs communautés sans l'assistance d'un programme de DDR officiel ou informel. Des efforts ont déjà été entrepris afin de protéger les enfants réfugiés et déplacés. Cependant, il faut effectuer un plus grand travail de prévention et de renforcement des capacités au sein et à l'extérieur des camps de réfugiés afin d'autonomiser ces enfants et réduire le risque qu'ils soient recrutés.

Travailler avec les structures communautaires

Il est devenu habituel maintenant de soutenir les communautés ou les familles des enfants soldats qui rentrent chez eux plutôt que d'aider simplement les enfants de manière individuelle. L'objectif est d'éviter l'ostracisme et de promouvoir une approche communautaire de la réinsertion des enfants.

Au Libéria, plusieurs programmes de réinsertion ont restreint l'accès à leurs services pour les enfants de la région qui n'avaient pas été des soldats, considérant que ces enfants seraient soutenus par d'autres structures de développement. En fait, personne ne pouvait leur apporter un tel appui et le fait d'avoir exclusivement mis l'accent sur l'assistance aux anciens enfants soldats a entraîné une frustration au sein de la communauté et un ostracisme à l'égard des anciens enfants soldats.

Les organisations de protection de l'enfance et les donateurs doivent être pragmatiques dans la conception et la mise en œuvre de leurs programmes afin de veiller à ce que les programmes éducatifs, d'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle et de formation destinés aux anciens enfants soldats ne soient pas instaurés au détriment de leur intégration au sein de leurs communautés.

On fait souvent appel aux dirigeants et aux structures communautaires ainsi qu'aux familles dans la phase finale des processus de réinsertion de DDR à l'intention des enfants. Si le résultat recherché est l'intégration des enfants dans une communauté, celle-ci doit être impliquée tout au long du processus, afin de préparer et faciliter cette intégration. Les communautés affectées par la guerre peuvent jouer un rôle crucial au cours des phases de désarmement et de démobilisation, malgré les impératifs liés à la sécurité et les ressources limitées dont elles disposent et cela facilite le reste du processus. Les partenaires doivent impliquer l'ensemble de la communauté dès le début de ces programmes de DDR.

Qu'ils soient menés de manière officielle ou informelle, les processus de DDR à l'intention des enfants sont généralement remis en cause par des individus qui donnent des informations erronées aux bénéficiaires potentiels quant au but et aux procédures de ce programme. Les pressions et le manque de confiance sont endémiques durant les périodes qui suivent une guerre, comme l'ont montré les exemples libérien, ivoirien et sierra léonais. De plus, les distances, les mouvements de populations et le manque d'infrastructures en matière de communications rendent souvent difficile l'accès à chaque enfant affecté par le conflit. L'information est donc essentielle pour le succès de la libération des enfants et leur retour à la vie civile. Il faut mieux coordonner et augmenter le soutien aux efforts de sensibilisation avant, pendant et après les phases de désarmement et de démobilisation. Le travail d'éducation de la population doit être lié à des structures et des initiatives communautaires qui assureront et soutiendront la protection et l'intégration des enfants.

Les difficultés que les enfants rencontrent dans leur vie quotidienne au cours de leur réinsertion au sein d'une communauté doivent être combattues par le biais d'un suivi effectué à plus long terme et de manière plus régulière et d'un soutien visant à les aider à surmonter les obstacles à leur intégration.

Soutenir le personnel

Le personnel local travaillant pour des organisations de protection de l'enfance locales et internationales dans chacun de ces quatre pays a souligné à plusieurs reprises le besoin de recevoir une formation plus spécialisée dans le domaine de l'appui psychosocial, afin d'être mieux à même d'identifier, de soutenir les enfants et de référer les cas d'enfants ayant besoin d'un tel soutien.

Le personnel travaillant dans des centres de soins intérimaires et dans des centres de jour et de nuit destinés aux enfants vulnérables a également besoin d'une formation médicale. Le personnel travaillant avec des jeunes filles qui risquent d'être victimes de maladies sexuellement transmissibles a, en particulier, demandé les services d'un gynécologue.

La région accueille beaucoup d'ONG locales et internationales qui ont développé une expertise unique en matière d'appui psychosocial. Il faut donner la possibilité à ceux qui ont acquis une telle expertise de la documenter et de la partager avec d'autres.

Un des plus grands défis auxquels font face les organisations de protection de l'enfance tout au long des processus de DDR est d'établir et de maintenir un rapport de confiance mutuelle avec les enfants, ce qui constitue une condition essentielle pour la réussite de tels programmes. Tous les partenaires (organisations de protection de l'enfance, observateurs militaires, travailleurs sociaux, etc) doivent donc limiter autant que possible la rotation de leur personnel car les changements d'interlocuteurs entravent l'instauration de relations de confiance.

Les processus de DDR impliquent souvent un grand éventail d'acteurs ayant des responsabilités et des connaissances diverses des droits de l'enfant. Les codes de conduite sont essentiels afin de faire en sorte que les enfants soient protégés contre les exactions et l'exploitation tout au long du processus de DDR. De tels codes n'existent pas toujours, et lorsqu'ils existent, ils peuvent grandement varier d'une organisation à l'autre. Il faut uniformiser les Codes de conduite, les adapter au contexte dans lesquels ils sont appliqués et les intégrer à chaque étape et dans chaque lieu où le processus de DDR à l'intention des enfants est effectué. Tout le personnel travaillant directement et indirectement avec des enfants doit être formé aux principes prévus par ce Code et des structures de surveillance et de communication de l'information doivent être créées, prévoyant des modalités d'action en cas d'infraction signalée. De plus, afin de reconnaître la nature stressante et exigeante du travail de protection de l'enfance, des mécanismes de gestion du stress doivent être créés à l'intention du personnel travaillant dans le cadre des processus de DDR de manière à ce que celui-ci ait un accès permanent aux services psychosociaux.

Promouvoir une vision à long terme

Que les combats reprennent ou non, les acteurs internationaux finissent par laisser les populations locales seules face à leurs propres difficultés.

En Guinée, la plupart des acteurs internationaux réduisent actuellement l'ampleur de leurs activités et planifient des stratégies de retrait, ce qui place les populations locales dans une situation plus vulnérable que jamais. Après des décennies d'aide, alors que des centaines de millions de dollars et des milliers d'agents ont été envoyés en Guinée forestière, les programmes d'assistance humanitaire pour les réfugiés vont prendre fin et les populations locales vont être livrées à elles-mêmes alors qu'elles ne disposent que de peu d'expérience et de savoir-faire sur la façon de gérer la situation. Une approche sur le long terme de la protection des enfants doit inclure le fait de veiller à ce que les structures locales disposent de l'expertise et des capacités nécessaires pour soutenir et renforcer les mesures visant à la protection de l'enfance. Les acteurs internationaux sont donc encouragés à s'appuyer sur les structures locales et à renforcer celles-ci tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes de protection de l'enfance, avec pour objectif principal de garantir la prévention du recrutement d'enfants. Il est conseillé de mettre en place un réseau régional pour accroître les capacités locales.

En Sierra Leone, le programme de DDR va prendre fin sans pour autant qu'il y ait d'assurance que le travail de prévention qui a été mené permettra d'empêcher efficacement le recrutement d'enfants si les combats devaient reprendre en Sierra Leone ou dans un pays voisin.

En Guinée, où aucun programme visant spécifiquement à la prévention n'a été mis en place, les acteurs locaux ont insisté sur le fait qu'il y avait un risque élevé que des enfants soient recrutés par des groupes et des forces armées en Guinée, en Côte d'Ivoire et ailleurs.

Il est nécessaire d'intégrer les programmes de réinsertion dans le cadre d'une stratégie de prévention afin de garantir le caractère durable des programmes d'assistance, au-delà de la survie immédiate des enfants, et afin d'empêcher le recrutement et le réenrôlement de tout enfant. Des programmes de prévention doivent être élaborés et mis en œuvre à une échelle tant nationale que régionale.

Travailler avec les forces armées et les autorités

Plusieurs programmes sont actuellement mis en œuvre en Côte d'Ivoire, au Libéria, en Sierra Leone, en Guinée et ailleurs dans la région pour former les membres des forces armées sur les droits des enfants et les principes relatifs à la protection de l'enfance. Les autorités chargées de l'application de la loi ont également bénéficié, à un moindre degré, d'une formation sur ces mêmes questions. De tels programmes devraient être développés et avoir un caractère systématique. La mise en place d'unités ou d'agents chargés de la protection de l'enfance au sein des forces armées et des structures chargées de l'application de la loi doit être poursuivie et soutenue, et la formation sur les droits des enfants doit être rendue obligatoire dans le cadre de l'entraînement des forces militaires et de police.

Les forces de maintien de la paix, en particulier les observateurs militaires travaillant dans le cadre d'opérations de maintien de la paix, jouent un rôle-clé dans les processus de désarmement et d'identification des enfants prévus dans le cadre des programmes officiels de DDR. Ils sont souvent chargés de décider si un enfant peut être enregistré en tant qu'enfant soldat. Des mois d'efforts de plaidoyer et de consultations pour la mise en place de programmes de DDR adaptés aux besoins des enfants peuvent être compromis si les observateurs militaires ignorent les principes relatifs à la protection de l'enfance ou refusent de collaborer. Une formation spécialisée, destinée aux observateurs militaires, doit être mise en place, afin de garantir leur collaboration pleine et continue à tous les processus de DDR dans le monde entier. Les observateurs militaires de sexe féminin sont encouragés à participer à ce processus, et la connaissance d'au moins une des langues officielles utilisées dans le pays où le programme de DDR est mis en œuvre devrait être une condition préalable pour la participation des observateurs militaires au processus.

Les forces et les groupes armés doivent mieux comprendre leur rôle et considérer la libération d'enfants comme un processus plutôt que comme un événement singulier. Les commandants doivent démontrer qu'ils ont conscience des difficultés auxquelles ces enfants doivent faire face, en cherchant par tous les moyens possibles à se dissocier des enfants. Il est nécessaire de procéder à davantage de travail de plaidoyer pour rompre les liens entre les structures militaires et les enfants, que ce soit avant, durant ou après le processus de DDR.

Surveiller les actions des gouvernements

Peu d'acteurs locaux et internationaux surveillent de manière régulière le rôle et les responsabilités des gouvernements dans la lutte contre l'utilisation d'enfants soldats. Les organisations plus importantes l'ont parfois fait, mais leur travail de pression est souvent plus intermittent que continu. Il est nécessaire de soutenir les structures nationales et régionales fiables et indépendantes, ayant la capacité de surveiller la mise en œuvre par les États de leurs obligations internationales et de les encourager à prendre l'initiative sur ces questions.

Par exemple, les organisations de protection de l'enfance, les donateurs et la communauté internationale doivent faire pression de manière conjointe sur les gouvernements de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone, afin qu'ils ratifient et appliquent les normes internationales, telles que le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.

Coordonner les actions

La coordination d'initiatives impliquant de multiples acteurs demeure un défi constant. Les doubles emplois résultent tout simplement du manque de concertation entre les partenaires ou de leur compétition pour obtenir des financements, une reconnaissance ou pour se réserver certains bénéficiaires.

Il est nécessaire que les organisations de protection de l'enfance coordonnent mieux leurs actions à chaque étape des processus de DDR impliquant des enfants, en particulier dans des contextes informels et ce, de l'élaboration de ces programmes jusqu'à leur mise en œuvre. Le partage de l'information et des ressources, et la collaboration pour le contrôle et l'évaluation de ces initiatives conjointes jouent un rôle-clé.

Les programmes transfrontaliers du Réseau sous-régional inter-agences de protection de l'enfance mis en œuvre dans les zones frontalières du Libéria avec la Guinée et la Côte d'Ivoire, et financés par ECHO et l'UNICEF, constituent de bons exemples de collaboration régionale en matière de surveillance des mouvements des enfants, de la remise en état des écoles, de l'organisation d'activités de loisirs et du travail de prévention de l'exploitation sexuelle et du trafic d'enfants.

Limiter le soutien direct

Il est important d'accorder une attention accrue aux effets que peut avoir le fait d'apporter une aide directe aux enfants démobilisés.

Au Libéria, en Sierra Leone et dans une certaine mesure en Côte d'Ivoire, les populations locales identifient les enfants en fonction de l'organisation de protection de l'enfance qui s'est chargée de leur démobilisation. Les enfants démobilisés ont tendance à croire que ces organisations doivent tout leur apporter. Ces organisations devraient limiter leurs interventions directes et favoriser des approches communautaires, non seulement lors de la phase de réinsertion, mais également lors du séjour des enfants au sein de centres de soins temporaires.

Au Libéria, chaque enfant démobilisé a reçu, après son retour au sein de sa famille, une *Transitional Safety Allowance* (TSA, allocation transitoire de sécurité) de 300 dollars USD. Si de nombreux enfants soldats l'ont vue comme un droit et une indemnité pour les dommages subis, cette TSA a été perçue par certaines communautés comme « l'argent du sang ». Cette TSA a également provoqué des problèmes dans les familles et les communautés au sein desquelles les enfants ont été réinsérés en raison de malentendus concernant l'objectif de cette allocation et la personne habilitée à décider comment dépenser cet argent. Cela a donné lieu à des conflits entre parents et enfants sur la question de savoir si cet argent devait être dépensé pour couvrir les besoins de la famille ou seulement ceux de l'enfant, tels que ses frais scolaires, ses habits, des appareils électroniques, etc..

Les programmes mis en œuvre au Libéria ont également été révélateurs des problèmes provoqués par le manque de cohérence des pratiques des différentes organisations. Par

exemple, certaines organisations ont versé 30 dollars USD par mois aux participants de programmes de formation professionnelle, alors que d'autres ne leur proposaient qu'un repas quotidien. Les enfants ont eu tendance à rechercher l'offre la plus avantageuse pour s'inscrire au programme proposant les meilleurs avantages, plutôt qu'à celui qui était le mieux adapté à leurs besoins. Un certain nombre de programmes ne proposant pas d'avantages directs ont éprouvé des difficultés à maintenir les enfants au sein de leur structure. Il est important de préserver la coordination entre donateurs de façon à garantir l'harmonie plutôt que la compétition entre les organisations et les programmes sur le terrain.

Le processus de DDR au Libéria a clairement montré que les paiements en liquide, sous la forme d'un forfait remis lors de la libération des personnes démobilisées, doivent être évités en toutes circonstances.

Travailler auprès des enfants des rues, des enfants en conflit avec la loi et des enfants victimes de prostitution

Les enfants des rues, les enfants en conflit avec la loi et les enfants victimes de prostitution représentent trois groupes vulnérables qui sont souvent associés étroitement aux forces combattantes durant un conflit armé. Ils sont souvent recrutés en tant qu'enfants soldats et un nombre important d'anciens enfants soldats rejoignent cette catégorie de populations vulnérables lorsque leur participation à des groupes armés prend fin.

Ainsi, en Sierra Leone, l'importance et les conséquences du problème des enfants des rues sont un effet direct de l'échec de la réinsertion d'un certain nombre d'anciens enfants soldats. Alors que beaucoup ont réussi à se réinsérer, d'autres, ainsi que de nombreux enfants qui n'avaient pas été officiellement démobilisés, se trouvent maintenant à la rue. Un grand nombre d'enfants des rues sont en fait des enfants qui ont été enlevés ou déplacés et sont originaires d'autres régions du pays ou de pays voisins. Beaucoup sont d'anciens enfants soldats qui n'ont pas été acceptés ou intégrés au processus de démobilisation.

Il a également été démontré que la consommation de drogues est plus fréquente chez les anciens enfants soldats que parmi tous les autres groupes d'enfants. Des milliers d'anciens enfants soldats sont contraints de travailler dans des mines d'or et de diamants par des adultes qui les exploitent.

Les programmes qui viennent en aide aux enfants des rues, aux enfants en conflit avec la loi et aux enfants victimes de prostitution devraient se concentrer davantage sur le problème des enfants utilisés en tant que soldats, dans la mesure où ces phénomènes sociaux provoquent l'utilisation d'enfants en tant que soldats et constituent l'une des causes importantes du recrutement d'enfants. Les programmes de prévention devraient collaborer avec les organisations travaillant auprès de ces groupes pour leur permettre de lutter directement contre le risque de recrutement, en concertation avec les populations qu'elles protègent. Ces organisations devraient également être soutenues directement plutôt que de manière indirecte dans le cadre des initiatives de réinsertion, dans la mesure où leur travail joue souvent un rôle-clé pour la réinsertion des enfants soldats.

Les programmes de lutte contre le trafic

Les organisations de protection de l'enfance consacrent actuellement des efforts et des ressources – en particulier en Sierra Leone et en Guinée – pour lutter au niveau régional contre le trafic interne et transfrontalier des enfants. Dans certains cas, ces initiatives prennent en compte le recrutement transfrontalier en considérant qu'il s'agit de l'une des manifestations de ce type de trafics. Les partenaires devraient mieux coordonner leur travail

de façon à intégrer systématiquement le risque de recrutement des enfants dans le cadre des activités de prévention et de sensibilisation qu'ils mettent en œuvre pour lutter contre ce trafic.

Utiliser l'exemple du Tribunal spécial pour la Sierra Leone

La poursuite par le Tribunal spécial pour la Sierra Leone de neuf individus pour crimes de guerre, et notamment pour recrutement d'enfants âgés de moins de 15 ans, représente une opportunité extraordinaire d'élargir la gamme des activités de prévention et de sensibilisation dans la région, afin de mettre un terme à l'utilisation d'enfants soldats. Ces inculpations constituent un précédent qui démontre que ceux qui recrutent des enfants ne sont pas au-dessus de la loi.

Ce tournant est particulièrement important pour la Côte d'Ivoire où ce problème demeure une préoccupation. Les organisations de protection de l'enfance ont déjà utilisé ce cas pour pousser un certain nombre des représentants des Forces nouvelles à accepter de mettre un terme à l'utilisation d'enfants soldats.

L'élaboration de matériels éducatifs, l'organisation de séances de formation, de stratégies médiatiques et de campagnes de sensibilisation, doivent être soutenues dans la région pour faire savoir à tous que le recrutement d'enfants en tant que soldats est un crime de guerre passible de sanctions sévères.

Utiliser la Résolution 1612 du Conseil de sécurité et les Orientations de l'Union européenne sur les enfants face aux conflits armés

Alors que des négociations sont en cours pour déterminer la meilleure manière d'appliquer la Résolution 1612 du Conseil de sécurité des Nations unies sans compromettre les principes de neutralité et d'impartialité ni la sécurité des organisations travaillant sur le terrain, la mise en place d'un mécanisme de surveillance et d'évaluation en Côte d'Ivoire constitue une évolution importante. Les partenaires doivent trouver le moyen de protéger en priorité les enfants, les populations locales et le personnel humanitaire déployé sur le terrain, tout en saisissant cette opportunité pour lutter contre l'impunité et mettre fin à l'utilisation d'enfants en tant que soldats en Côte d'Ivoire et dans toute la région.

Par ailleurs, le processus de révision des Orientations de l'Union européenne sur les enfants face aux conflits armés s'est achevé en décembre 2005. Si le document révisé ignore certaines recommandations importantes, notamment la nécessité de maintenir la Sierra Leone dans la liste des pays prioritaires, il n'en demeure pas moins qu'il représente un engagement fondamental des États membres de l'Union européenne de prendre des initiatives visant spécifiquement à permettre aux enfants soldats de bénéficier de leurs droits.

Comme il a été recommandé lors de la révision des Orientations, l'Union européenne devrait maintenant élaborer une stratégie sur la façon dont elle pourrait soutenir et perfectionner le mécanisme de surveillance et de communication de l'information prévu par la Résolution 1612 du Conseil de sécurité. La priorité devrait maintenant porter sur la mise en œuvre de ces orientations et des recommandations exprimées dans le document de révision, et faire en sorte que les stratégies et les décisions de l'Union européenne prennent en compte la situation des enfants affectés par les conflits armés. Il est important que le travail de surveillance et de communication de l'information effectué par l'Union européenne, en collaboration avec les ONG, soit effectivement intégré aux programmes mis en œuvre par la Commission européenne et les pays membres de l'Union européenne, ce qui permettrait de combler les lacunes qui ont été identifiées dans un certain nombre de rapports. Les

partenaires devraient donc utiliser ces orientations afin que les décisions prises par l'Union européenne concernant l'Afrique de l'Ouest prennent réellement en compte les besoins des enfants soldats de manière adéquate, en particulier au Libéria et en Côte d'Ivoire qui sont sur sa liste des pays prioritaires.

Faire en sorte que les processus de DDR bénéficient de financements globaux sur le long terme

La plupart des acteurs en Côte d'Ivoire, au Libéria, en Sierra Leone et en Guinée ont mis l'accent sur les difficultés qu'ils avaient à obtenir les financements nécessaires pour mettre en œuvre des programmes de DDR globaux et de longue durée pour les enfants. Les financements à court terme, qui sont difficiles à anticiper et à renouveler, entravent souvent à chaque étape le travail qui est mené, en particulier lors des phases de réinsertion et de prévention. L'absence de financement entre les différentes phases, et entre les projets, sont des obstacles majeurs au succès du processus dans son ensemble. Il est instamment recommandé aux donateurs d'offrir davantage de financements au travers de programmes plus flexibles et faciles d'accès prenant en compte les besoins des enfants qu'il faut soutenir dans le cadre d'un processus dont l'achèvement prend plusieurs années.

L'aide humanitaire se caractérise par un financement à court terme visant à provoquer un changement immédiat. Cependant, le DDR est un processus qui dure de nombreuses années. Les programmes menés dans le monde entier ont démontré, à de nombreuses reprises, le besoin de s'appuyer sur une stratégie à long terme.

Quatre ans après la fin des processus de désarmement et de démobilisation en Sierra Leone, on peut percevoir les signes d'une « lassitude des donateurs » sur la question des enfants soldats dans ce pays. Les organisations de protection de l'enfance tournent leur attention vers d'autres groupes vulnérables tels que les enfants des rues et les enfants victimes de trafic, considérant que les anciens enfants soldats sont maintenant bien réinsérés au sein de leurs communautés respectives.

Pourtant, il a été démontré que les anciens enfants soldats ont encore besoin d'un soutien spécifique, pour garantir le caractère durable de leur réinsertion. C'est tout particulièrement le cas d'un grand nombre d'enfants qui n'ont pas été enregistrés durant la phase officielle de désarmement. Les programmes doivent non seulement continuer à aider ces enfants, mais également intégrer les activités mises en œuvre actuellement dans le cadre d'un travail de prévention visant à mettre fin à l'utilisation d'enfants en tant que soldats. Les donateurs et les organisations doivent lier la question de la réinsertion au travail de prévention et prendre en compte la dimension régionale de l'utilisation d'enfants soldats.

La Sierra Leone bénéficie actuellement de financements provisoires pour ses programmes de protection de l'enfance. Cela permet aux organisations de mettre en place des programmes de formation professionnelle de plus de dix-huit mois, dont il a été démontré qu'ils obtiennent des résultats bien meilleurs que les programmes d'une durée de quatre à six mois. Mais les programmes de réinsertion ne bénéficient généralement pas de financements à si long terme. On peut en dire de même des programmes éducatifs, psychosociaux, de loisirs et de tous les autres programmes locaux. Il faudrait mettre en place des mécanismes pour assurer une stabilité en termes de financement et faciliter le financement nécessaire à l'élaboration de programmes durables et utiles au cours de la phase de réinsertion des anciens enfants soldats.

Les financements pour le processus officiel de désarmement et de démobilisation sont inclus dans le budget des opérations de maintien de la paix. Cependant, l'octroi de ressources pour la réinsertion dépend de la bonne volonté des donateurs. Étant donné que la réinsertion des

anciens enfants soldats est une composante centrale des processus officiels de DDR, et que la paix et la sécurité sur le long terme de tout pays dépendent en grande partie de l'intégration réussie de ces enfants aux activités essentielles de leurs communautés respectives, les financements pour cette phase cruciale devraient être prévus dès le départ, lors de l'élaboration des processus de DDR à l'intention des enfants. Cela permettrait de faciliter et d'accélérer la mise en place des programmes de réinsertion et de garantir la réussite de leur passage de la vie militaire à la vie civile, un objectif qui est au cœur des processus de DDR et de paix.

Les organisations humanitaires ont tendance à limiter la part des financements consacrés aux ressources humaines. Par exemple, les donateurs ont limité la possibilité qu'ont les organisations de protection de l'enfance au Libéria d'engager davantage de personnel pour mettre en œuvre leurs programmes de manière adéquate. Pourtant, le soutien dont ont besoin les enfants durant les processus de DDR consiste en grande partie à leur fournir des soins psychosociaux, à rechercher leurs familles, à leur apporter des soins médicaux, à organiser des programmes éducatifs et de formation et à renforcer leurs capacités – autant de tâches nécessitant l'intervention d'un personnel qualifié. Les donateurs doivent permettre à leurs partenaires chargés de la mise en œuvre de ces programmes d'accroître le nombre de leurs salariés et de former leur personnel, lorsque cela est nécessaire afin d'offrir des services et un suivi de bonne qualité, ce qui constitue une condition essentielle à la garantie du succès des processus de réinsertion.

Empêcher les intervalles entre les phases de démobilisation et de réinsertion

Le processus de DDR des enfants en Sierra Leone et au Libéria a été caractérisé par des mois d'intervalle entre la fin de la phase de désarmement et de démobilisation et le début de la phase de réinsertion. Les enfants qui ont été démobilisés durant les premières semaines de la phase de désarmement ont dû attendre durant plusieurs mois que soit achevé l'ensemble du processus de désarmement et de démobilisation. Les partenaires mettent l'accent sur le fait qu'il s'agit-là d'un moment d'une importance capitale dans la mesure où les enfants doivent faire face seuls aux réactions de leurs communautés respectives. Étant donné qu'en général les organisations ne réussissent qu'à grand peine à financer la phase de démobilisation-désarmement jusqu'à son terme, il est souvent peu réaliste de s'attendre à ce qu'elles mettent simultanément en œuvre des projets de réinsertion dans le cadre de processus officiels de démobilisation impliquant des milliers d'enfants. Cela dit, l'élaboration et la préparation de ces projets devraient avoir été faites, de façon à pouvoir lancer les programmes de réinsertion immédiatement après la démobilisation. Durant l'intervalle de temps entre l'enregistrement des enfants et le lancement officiel des programmes de réinsertion, des financements flexibles devraient permettre de faire en sorte que le personnel soit formé, de mettre en place les infrastructures nécessaires et d'informer les enfants sur ces programmes.

Soutenir les programmes de réinsertion sociale et économique

Il est généralement admis que l'éducation joue un rôle central dans la prévention, la libération et la réinsertion des enfants soldats. En Guinée, en Sierra Leone et au Libéria, le système éducatif souffre du fait que les professeurs sont mal formés et peu payés ainsi que du manque d'infrastructures et de matériels scolaires. En outre, les jeunes filles ne peuvent que très difficilement avoir accès à l'éducation et poursuivre leurs études. En Côte d'Ivoire, le système éducatif est utilisé comme arme de négociation dans le conflit, ce qui compromet l'éducation présente et future de millions d'élèves, qui n'ont pas pu passer d'examens nationaux depuis l'année académique 2002-2003.

Il est nécessaire d'investir massivement dans le système éducatif de tous les pays de la région afin de pouvoir contribuer durablement à l'amélioration du niveau de l'enseignement,

à la prévention de l'utilisation d'enfants en tant que soldats et à la réussite de la réinsertion des anciens enfants soldats. Il est nécessaire de prendre des mesures concrètes et effectives à l'encontre de ceux qui font obstacle à l'éducation des enfants.

Les conseils en matière d'orientation professionnelle jouent un rôle central pour garantir un avenir aux enfants. Malgré la destruction des économies locales au sortir des conflits, les études de marché demeurent un outil important pour identifier les meilleurs moyens de faire correspondre les aspirations des enfants à des pronostics économiques réalistes. Les donateurs peuvent jouer un rôle-clé en soutenant des activités génératrices de revenus, ce qui facilite la réinsertion économique et la réintégration des enfants au sein de la société. Dans les sociétés rurales, l'agriculture joue un rôle central pour le développement des populations locales ; des programmes agricoles impliquant des enfants démobilisés devraient être mis en place pour soutenir ce secteur.

Élaborer des stratégies régionales pour faire face à un problème régional

Durant ces dernières années, les partenaires ont joué un rôle davantage pro-actif en élaborant et en mettant en œuvre des stratégies qui prennent en compte la nature régionale de l'utilisation d'enfants en tant que soldats. Il faut soutenir cette évolution. Parmi les activités qui devraient bénéficier d'un meilleur financement et être étendues à toute la région figurent par exemple la mise en œuvre de programmes de prévention dans les zones frontalières, la coordination des stratégies et le partage d'informations entre les organisations travaillant de chaque côté d'une frontière, le renforcement des capacités des populations frontalières et la sensibilisation des populations vivant le long des frontières aux types de trafics qui pourraient les affecter.

Évaluer et apprendre

Les organisations comme les individus qui se sont chargés des processus de DDR des enfants ont beaucoup appris. Pour autant, ils ne disposent que de peu de temps pour tirer les leçons de ces expériences. Des erreurs passées ont ainsi souvent été répétées. Le personnel chargé de la protection de l'enfance devrait bénéficier réellement de la possibilité de tirer les leçons des expériences passées. Il est nécessaire d'élaborer un guide des meilleures pratiques afin de permettre le transfert de connaissances de personne à personne et d'un contexte à l'autre.

Quatre ans après la fin du processus de désarmement et de démobilisation, les organisations de protection de l'enfance en Sierra Leone commencent déjà à perdre leur mémoire institutionnelle car leur expérience et leur savoir-faire n'ont pas été documentés de manière appropriée. La tenue d'archives est souvent considérée comme une priorité secondaire par rapport aux tâches immédiates. Il faudrait apporter un soutien aux organisations de protection de l'enfance visant spécifiquement à la mise en place et à la pérennisation de systèmes d'archivage de ce processus, ce qui permettrait un transfert des connaissances au sein et en dehors de cette organisation et du pays dans lequel elle opère.

Il n'y a pas eu d'évaluation externe des processus de DDR des enfants en Sierra Leone ni du programme informel de DDR en Côte d'Ivoire. Une telle évaluation est essentielle pour déterminer quelles ont été les bonnes comme les mauvaises pratiques et ainsi améliorer ces processus. À cet égard, l'évaluation inter-agences menée récemment au Libéria constitue un pas dans la bonne direction.

Partager l'information et consolider les bases de données

Il existe trois bases de données différentes au Libéria, gérées par différentes organisations. Celles-ci cherchent actuellement à mettre en place un système de partage des données et

de l'information, mais cela a nécessité un investissement important en termes d'efforts et de ressources qui auraient pu être mobilisés ailleurs. La mise en œuvre des projets trans-frontaliers et de programmes de rapatriement est souvent ralentie par le fait que le partage de l'information n'est pas effectué assez rapidement et efficacement. S'il est essentiel de garantir la confidentialité de l'information concernant les anciens enfants soldats, il est absolument prioritaire de faire en sorte que cette information soit utilisée dans le meilleur intérêt de l'enfant, pour faciliter tout processus visant à améliorer son bien-être. Il est nécessaire de mieux coordonner l'information, d'harmoniser les bases de données et de renforcer les interfaces visant à faciliter la collaboration inter-agences.

Champs de recherche à explorer

La démobilisation informelle d'enfants avant le lancement d'un processus de paix

La situation en Côte d'Ivoire soulève un grand nombre de préoccupations quant à l'efficacité et à l'impact des processus de démobilisation d'enfants lorsque les combats n'ont pas officiellement cessé et que le processus officiel de DDR des adultes n'a pas encore été effectué. Des programmes informels de désarmement et de démobilisation ont été expérimentés et ils continuent d'être mis en œuvre dans deux régions du pays. Un certain nombre d'enfants ont été réinsérés avec succès au sein de leurs communautés respectives et ont rompu tout lien avec les forces combattantes. Cependant, « un nombre significatif » d'enfants ayant été démobilisés à Bouaké sont à nouveau associés aux rebelles.

Les résultats mitigés de tels processus de démobilisation par le biais de programmes informels de DDR contribuent à justifier les critiques de ceux qui contestent l'application des Principes de Cape Town. S'il est évident que les partenaires doivent en toutes circonstances chercher à protéger les enfants du danger que peuvent présenter pour eux les forces et les groupes armés, il est nécessaire d'approfondir la réflexion quant aux différentes options disponibles dans de telles circonstances afin de garantir que ces actions servent effectivement l'intérêt supérieur de l'enfant.

Le personnel participant à la démobilisation des enfants dans les quatre pays ont, à de multiples reprises, exprimé leurs préoccupations quant à leur propre sécurité et à celle des enfants dont ils s'occupent. En Côte d'Ivoire, des informations ont fait état du cas de plusieurs employés ayant fait l'objet de harcèlement et d'attaques. En particulier, des employés participant à la lutte contre l'utilisation et le trafic de drogues par les enfants démobilisés ont fait l'objet de représailles. La violence est un moyen d'expression courant pour certains de ces enfants, et le personnel n'est pas toujours bien préparé à faire face à ce genre de situation. Il est nécessaire d'enquêter de manière plus approfondie sur les risques pour la sécurité du personnel et des enfants durant les phases de désarmement, de démobilisation et de réinsertion afin de trouver des moyens d'améliorer leur protection.

Les liens entre l'utilisation d'enfants soldats et les pires formes de travail des enfants

Les enfants sont victimes de trafic et d'exploitation dans les plantations de cacao et de caoutchouc, dans les mines d'or et de diamants ainsi que dans les industries du bois dans les quatre pays étudiés dans le présent document. Plusieurs types de contrebandes et de trafics impliquent des enfants, en particulier le trafic de drogues et les personnes se livrant à ces trafics utilisent régulièrement des armes à feu. Ces réseaux et ces entreprises criminelles sont souvent liés à des groupes armés, et il a été démontré que des groupes rebelles opérant au Libéria, en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire sont à la tête de ces réseaux. D'anciens enfants soldats restent associés à leurs commandants, au Libéria par exemple, leur rôle passant de celui de soldat à celui d'employé.

Les enfants exploités dans ces réseaux criminels sont souvent d'anciens enfants soldats ou des enfants particulièrement vulnérables au recrutement. Il est nécessaire d'explorer de manière plus approfondie ces risques et ces liens de manière à concevoir des programmes de lutte contre ces phénomènes mieux adaptés.

Il est reconnu que la prostitution infantile est étroitement liée à l'utilisation d'enfants en tant que soldats. Les enfants impliqués dans ce type de commerce sont particulièrement vulnérables au recrutement, notamment les jeunes filles réduites au rôle d'esclaves sexuelles et d'« épouses ». Après leur association à des groupes armés, certains enfants finissent par être victimes de prostitution à temps plein ou de manière occasionnelle. Les liens entre ces deux situations d'exploitation sont multiples et doivent être mieux compris afin de prendre des mesures visant à réduire les risques qu'ont les enfants d'être exploités de l'une ou de l'autre de ces façons.

Le contrôle des frontières et le recrutement transfrontaliers des enfants

Un certain nombre de rapports bien étayés ont montré la nature transfrontalière du recrutement d'enfants en Afrique de l'Ouest. Certains cas ont été bien documentés, mais l'étendue de ce phénomène demeure difficile à déterminer. Il est nécessaire de procéder à davantage de travaux de recherche afin de mieux comprendre les formes que prend ce type particulier de recrutement. En outre, les stratégies élaborées pour faire face à ce problème ont été innovantes en Afrique de l'Ouest, avec la mise en place d'initiatives visant au contrôle des mouvements transfrontaliers notamment au Libéria, en Côte d'Ivoire et en Guinée. Il est nécessaire d'évaluer ces approches, de les développer et d'explorer de manière plus approfondie les autres possibilités de lutter contre ce type de recrutement d'enfants soldats.

Le manque de participation des enfants : un facteur contribuant au recrutement

Les acteurs locaux ont unanimement souligné le manque de participation des enfants dans les sociétés d'Afrique de l'Ouest et les répercussions multiples que cela peut avoir sur le développement des enfants. Par exemple, l'accès à la terre, la violence domestique et les traitements infligés aux enfants dans les écoles et les programmes de formation officiels, informels et religieux sont des facteurs contribuant à pousser les enfants à considérer que le fait de se joindre à des forces combattantes améliorera leur situation.

Un grand nombre d'acteurs de la région ont en particulier mis l'accent sur le fait que l'on n'avait pas suffisamment pris en compte le lien entre d'une part la violence et le mauvais traitement des enfants et d'autre part l'association de certains d'entre eux à des forces combattantes. Certains ont souligné que la nature des atrocités commises par les enfants à l'encontre de leurs co-citoyens au Libéria et en Sierra Leone, est à l'image de la violence généralisée à l'encontre des enfants au sein de leurs communautés. Il est nécessaire de procéder à des recherches supplémentaires pour éclairer le lien entre ces deux phénomènes et d'élaborer des approches pratiques prenant en compte les différences culturelles pour faire face à ce problème.

Annexe : Méthodologie

Les travaux de recherche effectués par l'auteur de ce rapport ont inclus plus de 290 rencontres avec des organisations non-gouvernementales nationales et internationales, des gouvernements, des membres de groupes et forces armés (encore en activité ou dissous), des médias locaux, d'anciens enfants soldats, ainsi que des organes de l'ONU et des organisations et des groupes locaux.

Côte d'Ivoire 19 juin – 12 juillet 2005

Des missions ont été organisées à l'Ouest (28 juin – 2 juillet) et au Nord du pays (3-10 juillet) avec le soutien de Save the Children Royaume-Uni et Suède. Soixante-quatorze rencontres ont été organisées avec des partenaires à Abidjan, Yamoussoukro, Man, Danane, Guiglo, Bolequin, Bouaké, Korhogo et Ferké. En outre, quatre groupes de discussions sur la question ont été mis en place avec les membres du Forum des ONG à Abidjan (24 juin) ; des ONG locales à Danane (30 juin) ; des membres du Comité de Protection de l'Enfance à Bolequin (1^{er} juillet) et avec dix jeunes gens à Ferké (7 juillet). Le chercheur a également animé un atelier de travail de trois heures avec 17 enfants à Korhogo (6 juillet) et a participé à une visite effectuée au camp de réfugiés de Nikla à Guiglo (1^{er} juillet).

Libéria 29 juillet – 21 août 2005

Quatre missions ont été organisées avec le soutien de Save the Children Royaume-Uni, de World International Libéria, du Christian Children's Fund et de l'International Rescue Committee : à l'Ouest (comté du Grand Cape Mount, avec World Vision, 5 août) ; au centre-Nord et à l'Est (comtés de Bong, Nimba et Grand-Gedeh, avec le soutien respectif du Christian Children's Fund, de l'International Rescue Committee et de Save the Children Royaume-Uni, du 8 au 12 août) ; au Nord-Est (comté de Lofa, avec l'International Rescue Committee, 15 au 17 août) ; et une dans les quartiers et banlieues bidonvilles de la capitale (comté de Montserrado, avec Save the Children Royaume-Uni, 19 août). Soixante-seize rencontres ont été organisées avec des partenaires à Monrovia, Tine, Kollietawolai, Sergent Koli Town, Gbarnga, Ganta, Zwedru et Voinjama.

Sierra Leone 13 septembre – 6 octobre 2005

Quatre missions ont été organisées avec le soutien de l'International Rescue Committee, du CICR, de Save the Children Royaume-Uni et de War Child Pays-Bas : au centre-Est (district de Kono, avec l'International Rescue Committee, du 20 au 22 septembre) ; dans les banlieues de Freetown (zone Ouest, avec le Comité international de la Croix-Rouge, 23 septembre) ; à l'Est (district de Kailahun, avec Save the Children Royaume-Uni, du 27 au 30 septembre) ; et au centre-Ouest (district de Port Loko, avec War Child Pays-Bas, 5 octobre). Soixante-quinze rencontres ont été organisées avec des partenaires à Freetown, Koidu, Small Sefadu, Waterloo, Kailahun, Ngema, Daru, Masika et Magbeni.

République de Guinée 5-6 novembre 2005

Des missions ont été organisées avec le soutien de Plan Guinée et de l'UNICEF Guinée au centre-Est (Kissidougou, du 6 au 8 novembre) et en Guinée forestière (N'Zérékoré, du 8 au 11 novembre 2005). Quarante et une rencontres ont été organisées avec des partenaires à Kissidougou, N'Zérékoré et Conakry.